

## Quatrième séance, vendredi 9 septembre 2011

Présidence de M<sup>me</sup> Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Assermentation. – Projet de décret N° 261 relatif à l’octroi d’un crédit d’engagement pour la mise en œuvre du plan d’action et des outils définis dans la stratégie Développement durable du canton de Fribourg; entrée en matière, lecture et vote final. – Projet de loi N° 254 modifiant la loi sur l’aménagement du territoire et les constructions (accès pour les personnes handicapées); entrée en matière, 1<sup>re</sup> lecture, 2<sup>e</sup> lecture et vote final. – Projet de décret N° 244 relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l’agrandissement d’écoles du cycle d’orientation durant les années 2011 et suivantes; entrée en matière, lecture et vote final. – Projet de décret N° 256 relatif à l’octroi d’un crédit d’engagement pour l’assainissement des routes cantonales contre le bruit (2012–2015); entrée en matière, 1<sup>re</sup> lecture, 2<sup>e</sup> lecture et vote final. – Postulat P2085.11 Parisima Vez (éducation civique à l’école); prise en considération. – Motion populaire MV1509.10 Jeunesse socialiste fribourgeoise (gratuité des transpots publics pour les jeunes du canton de Fribourg); prise en considération. – Rapport N° 248 sur le postulat P2050.09 Jean-Daniel Wicht/André Ackermann (contrôle des coûts et des prestations des entreprises de transport public); discussion. – Rapport N° 249 sur le postulat P2047.09 Christian Ducotterd/Charles de Reyff (concept global des transports publics dans l’agglomération fribourgeoise); discussion. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

**Présence** de 95 députés; absents: 15.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Albert Bachmann, Markus Bapst, Bruno Boschung, Christian Bussard, Jacques Crausaz, Alex Glardon, Valérie Piller, Nicolas Rime, Olivier Suter, Katharina Thalmann-Bolz et Emanuel Waeber.

Sont absents sans justifications: MM. Daniel Brunner, Jean Deschenaux, Laurent Dietrich et Patrice Jordan.

M<sup>me</sup> et MM. Pascal Corminbœuf, Anne-Claude Demaille, Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillère et conseillers d’Etat, sont excusés.

### Assermentation

**Assermentation** de M<sup>mes</sup> et MM. Alexandra Rossi Carre, Agnes Hayoz, Lorenz Fivian, Cristina Beaud,

Stéphanie Dessimoz et Urs Maurer, élu-e-s à diverses fonctions judiciaires par le Grand Conseil.

– La cérémonie d’assermentation a lieu selon la formule habituelle.

**La Présidente.** Vous venez d’être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l’exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.

### Projet de décret N° 261 relatif à l’octroi d’un crédit d’engagement pour la mise en œuvre du plan d’action et des outils définis dans la stratégie Développement durable du canton de Fribourg<sup>1</sup>

Rapporteure: Ursula Schneider Schüttel (*PS/SP, LA*).  
Commissaire: Georges Godel, Directeur de l’aménagement, de l’environnement et des constructions.

*Entrée en matière*

**La Rapporteuse.** En préambule, je tiens à féliciter le Conseil d’Etat pour la qualité du message et surtout du document «Développement durable, stratégie du canton de Fribourg». Il s’agit d’un document détaillé et bien élaboré qui concrétise les objectifs cantonaux et qui présente les différents projets prévus d’une manière très précise.

Au nom de la commission, je tiens à remercier M. le Commissaire et M<sup>me</sup> Manon Delisle, responsable du développement durable du canton, pour leur excellent travail, pour les explications et les précisions qui nous ont été données lors de la séance de la commission parlementaire. Permettez-moi de relever d’abord l’importance du développement durable. Le développement durable consiste à satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre les besoins des générations futures. Le développement durable fait partie des buts de l’Etat selon l’article 3 de la Constitution cantonale et selon le défi N° 4 du programme gouvernemental et plan financier de la législature 2007–2011. Le Conseil d’Etat a pour vision d’intégrer le développement durable dans les secteurs clé de l’Etat. Il veut faire de Fribourg un canton durable, exemplaire. Comme M. le Commissaire l’a bien dit à la séance de la commission, le développement durable est un défi du XXI<sup>e</sup> siècle et le canton doit montrer l’exemple.

<sup>1</sup> Message pp. 1668ss.

Nachhaltige Entwicklung heisst nicht nur Umweltschutz. Nachhaltige Entwicklung besteht aus einer Interaktion der drei voneinander abhängigen Dimensionen Umwelt, Wirtschaft und Gesellschaft. Ökologische Verantwortung, wirtschaftliche Effizienz und sozialer Zusammenhalt sollen in allen Etappen der öffentlichen Politik berücksichtigt werden. Wie Herr Staatsrat Godel an der Kommissionssitzung erläutert hat, geht es dem Staatsrat darum, die verschiedenen geplanten Massnahmen in den Alltag der betroffenen Personen zu integrieren, damit die nachhaltige Entwicklung zu langfristigen Überlegungen und zu einer neuen Grundhaltung führt.

Le projet de décret N° 261 a pour objet un crédit d'engagement de 7 713 160 francs pour la mise en œuvre du plan d'action et des outils définis dans la stratégie «Développement durable». Ce crédit d'engagement financera aussi 4,42 nouveaux EPT. Il faut préciser qu'il ne s'agit pas de créer un nouveau service mais que ces nouveaux EPT sont répartis dans les différents services concernés en vue de la réalisation des actions prévues. Le projet et la stratégie prévoient prioritairement la mise en place de sept projets phare qui, d'une part, sont des activités où l'Etat veut et peut être exemplaire dans son fonctionnement comme, par exemple, par la mise en œuvre d'un plan de mobilité ou, d'autre part, des activités dans des domaines-clés dans le canton comme, par exemple, la gestion des ressources naturelles ou le développement économique. La stratégie prévoit 21 actions dans différents domaines ou besoins de notre société. Ces actions sont le cœur de la stratégie. Leur mise en œuvre et la réalisation de la stratégie commenceront au plus tard en 2014 au terme de deux ans de lancement échelonné. Sont aussi prévus deux outils qui nous ont été présentés à notre séance, soit la «Boussole 21» et le «Cercle indicateurs».

La commission vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret et de soutenir ainsi la stratégie du développement durable. En plus, elle vous propose un amendement qui prévoit une information régulière du Grand Conseil sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie.

**Le Commissaire.** Le projet de décret qui vous est soumis est conforme à la Constitution cantonale, en particulier à son art. 3. Comme l'a déjà annoncé M<sup>me</sup> la Présidente de la commission; le développement durable est un but cantonal fixé également par le défi N° 4 du programme gouvernemental de la législature 2007–2011.

La stratégie décidée retient 21 actions dont 7 projets phare. Son but est de renforcer ce qui se fait déjà en matière de développement durable au sein de l'administration cantonale et d'intégrer ce développement durable dans les secteurs clé de l'Etat de manière à faire de Fribourg un canton exemplaire en la matière. C'est l'avenir non seulement de notre canton mais des générations futures que nous construisons aujourd'hui. Ce qui se passe dans le monde nous le prouve tous les jours. Nous devons aller vers une société plus respectueuse de l'environnement et plus durable. Ce que nous proposons ne contient aucun coup d'éclat, juste des actions qui, dans le quotidien, permettront à tout un chacun de changer ses habitudes et de travailler

dans le sens du développement durable. C'est l'aboutissement de tout ce qui a été décidé par le canton ces derniers mois. Le développement durable, c'est le véritable défi du XXI<sup>e</sup> siècle. Le canton se doit de montrer l'exemple aux autres collectivités publiques mais aussi aux citoyennes et aux citoyens. On l'a constaté, le développement durable est déjà présent au sein de l'Etat de Fribourg et dans toute l'administration. Mais il s'agissait de coordonner les différentes actions pour être plus efficace et surtout plus cohérent. Il y a aussi d'autres points à améliorer, d'autres points à développer. L'idée est de lancer une réflexion, un travail sur le long terme pour faire du développement durable un réflexe et surtout un nouvel état d'esprit.

La démarche se fait, vous l'avez constaté, avec une organisation par secteurs prioritaires. Nous avons six groupes de travail avec des collaborateurs de différents services de l'Etat. Il y a un comité de pilotage avec des représentants des Directions et il y a une commission consultative avec des représentants de l'économie, de l'environnement du domaine social et des partis politiques. La méthode appliquée, qui était aussi un sujet de discussion en séance de commission, est une méthode bottom up. Cela signifie que ce sont les groupes de travail qui font des propositions. Le comité de pilotage effectue un suivi stratégique de ces propositions et le Conseil d'Etat soumet ces propositions au Grand Conseil. Il y a des critères qui sont fixés pour le choix des actions de compétence cantonale. Ces mesures prises doivent, par exemple, avoir un impact dans au moins deux des trois dimensions du développement durable. Les critères visent aussi à éviter les doublons par rapport aux mesures déjà prises. Cela n'a pas toujours été compris, mais il n'y a pas de doublons par rapport aux activités existantes. La collaboration avec les communes viendra dans la deuxième étape. On a déjà eu l'occasion de discuter de manière constructive avec l'Association des communes fribourgeoises. Pour le moment, il s'agit d'une politique que l'Etat s'impose à lui-même. Il y a donc une volonté du canton de montrer l'exemple.

Avec ces quelques considérations et la proposition de la commission sur un article, c'est-à-dire de présenter un rapport annuel, je vous demande, au nom du Conseil d'Etat, d'entrer en matière sur ce projet.

**Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC).** Après avoir refusé une demande de baisse du montant qui vous est soumis, la Commission des finances et de gestion vous propose d'entrer en matière sur ce projet.

**Menoud Yves (PDC/CVP, GR).** Le décret N° 261 a pour objet un crédit d'engagement de 7 713 180 francs pour la mise en œuvre du plan d'action et des outils définis dans la stratégie de développement durable du canton de Fribourg. Ce crédit d'engagement va aussi financer 4,42 EPT. Ce n'est donc pas sur la stratégie que nous nous prononçons mais bien sur les moyens de sa réalisation. L'adoption de la stratégie est l'affaire du Conseil d'Etat qui s'est entouré d'un comité de pilotage pour la définir.

Notre groupe partage largement la vision du Conseil d'Etat d'intégrer le développement durable dans les

secteurs clé de l'Etat et de faire de Fribourg un canton durable exemplaire, le développement durable étant un but du canton de Fribourg mentionné dans la Constitution, dans son programme gouvernemental ainsi que dans le plan financier de la législature 2007–2011.

Dans sa stratégie, le Conseil d'Etat concrétise les objectifs en la matière. Le projet de décret sert dès lors à financer ces actions et ces outils. Il se base sur une estimation des coûts globaux et du temps nécessaire à la réalisation des actions. Il porte sur des mandats externes et sur le personnel supplémentaire nécessaire sur une période de cinq ans après une période de lancement de deux ans. L'adoption de ce décret permettra aussi de suivre le dynamisme de la mise en œuvre de cette stratégie au travers des montants correspondants figurant dans les budgets des différentes Directions concernées dans les années 2012 à 2018, ainsi que dans les rapports d'activité annuels de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Pour toutes ces raisons, le groupe démocrate-chrétien votera l'entrée en matière et vous propose d'en faire de même. S'agissant des articles du décret, le groupe suivra les propositions de la commission parlementaire.

**Corminbœuf Dominique** (*PS/SP, BR*). La mise en place d'une stratégie concernant le développement durable et les moyens nécessaires pour son accomplissement ne sont pas à remettre en question. Les bases juridiques de référence se trouvent autant dans la Constitution fédérale que dans la Constitution cantonale. Le programme gouvernemental et le plan financier de cette législature en font expressément une priorité. Ce décret permet aussi de répondre aux attentes du Grand Conseil et à plusieurs interventions parlementaires.

Permettez-moi pourtant de faire les quelques remarques suivantes. Le groupe socialiste regrette que les institutions para-étatiques ne soient pas concernées par ce décret. Ces dernières, avec la Caisse de pension de l'Etat, ont les moyens financiers pour accomplir un vrai changement de paradigme et en particulier régénérer un parc immobilier en Minergie passif et, bien sûr, bien d'autres objectifs prévus dans ce que l'Etat avait mis en place. Là, l'exemplarité aurait été à la hauteur de nos ambitions. D'ailleurs, si une majorité des députés souhaite que l'Etat soit toujours représenté dans ces institutions, c'est bien parce que, d'une part, l'Etat y est largement majoritaire et, d'autre part, parce que ce dernier doit y imposer ses visions stratégiques dont le développement durable.

Au point 6 «Développement économique», concernant le volet 3 «Promotion de l'agriculture écologique», il faut relever que, malgré les affirmations de certains milieux agricoles, la reconversion à l'agriculture bio n'est pas aussi bien garantie financièrement que ces milieux l'affirment. Pour un agriculteur qui se reconvertit au bio, le retour sur investissement est long et peut durer plusieurs années. Une aide plus concrète aurait pu être envisagée. Ce sont de petits montants mais qui peuvent vite être intéressants sur un court terme pour les bénéficiaires.

D'un point de vue personnel, je regrette qu'un point soit passé complètement sous silence, c'est la récupération de l'eau de pluie. Là, les économies potentielles

sont énormes et le retour sur investissement immédiat, en particulier pour les bâtiments administratifs. De plus, ce serait une aide non négligeable lors de pluies torrentielles ou diluviennes. Mais j'imagine que la sensibilité des parties prenantes à l'élaboration du document n'a pas été touchée par ce sujet. Il est vrai que dans une partie de ce canton le problème de la sécheresse n'existe pratiquement pas. Ceci démontre peut-être que les Broyards et les Lacois sont peu représentés au sein des états-majors de l'administration cantonale.

Pour terminer, le document «Développement durable, stratégie du canton de Fribourg» est le fruit d'un excellent travail. Il est très complet et bien documenté, aussi bien au niveau technique que stratégique. C'est un bon document pour l'aide à la décision. Il eût été intéressant tout de même d'avoir un aperçu du retour sur investissement. Ceci aurait certainement aidé les plus refroidis de cet hémicycle à accepter plus volontiers les investissements consentis par ce décret car, à moyen et à long terme, les économies sont là et c'est garanti!

C'est sur ces remarques que le groupe socialiste accepte l'entrée en matière de ce décret avec la modification acceptée en commission et votera en sa faveur au vote final.

**Losey Michel** (*UDC/SVP, BR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt du décret relatif au développement durable du canton de Fribourg. L'Etat de Fribourg le dit lui-même, le développement durable sera renforcé de manière pragmatique et concrète, ce que nous saluons particulièrement. Par contre, quand on prend connaissance de la suite de la réflexion, nous sommes déçus, voire plus. En effet, sept projets phare et exemplaires sont mis en évidence. A l'analyse de ces projets, je constate que finalement c'est une montagne qui accouche d'une souris. En effet, il est dit que le Conseil d'Etat va renforcer la gestion environnementale au sein de son administration et il prend pour exemple l'utilisation de papier recyclé ainsi que l'impression recto-verso des documents. Le gouvernement considère ceci comme un projet phare et exemplaire! Franchement, ce n'est pas très sérieux! Cette pratique est déjà appliquée et la sensibilité de chaque citoyen sur ce sujet est réelle. Je ne pense pas que les collaboratrices et collaborateurs n'ont pas ce réflexe et cette sensibilité. Un des autres projets phare est l'évaluation de l'impact sur la santé mentale et sociale de la population qui peuvent avoir les grands projets de l'Etat. J'ai lu trois fois le texte détaillé de cette mesure et je n'ai toujours pas compris comment une mesure de ce type pourra voir le jour concrètement! C'est vrai qu'en tant que professionnel de la terre, souvent confronté à prendre des décisions sur mon entreprise pour faire face à certaines situations réelles, je n'ai franchement pas saisi de quelle manière on pourra quantifier cette mesure aussi bien sur le niveau intellectuel que dans la pratique. Ici, on se trouve véritablement dans un délire intellectuel! On est en train de créer une véritable usine à gaz qui nécessite 0,4 équivalent plein-temps pour arriver à un résultat quasi nul à la fin de la période transitoire. Le groupe

de l'Union démocratique du centre estime que les priorités de l'Etat de Fribourg sont ailleurs.

Le groupe de l'Union démocratique du centre estime également que l'objectif recherché dans la revitalisation des cours d'eau est en conflit avec les intérêts du secteur agricole. Nous sommes pour une agriculture fribourgeoise productrice de denrées alimentaires saines et de proximité. La plupart des revitalisations des cours d'eau «mangent» de la terre agricole. Il faut que l'Etat de Fribourg fixe une priorité en la matière. Pour l'UDC, la priorité sur ce sujet est claire. D'autre part, dans le cadre des remaniements parcellaires, cette procédure est déjà en place et fonctionne bien. Il ne faut pas vouloir forcer encore plus cette action. Ceci doit être fait sur une base volontaire, le commissaire l'a bien précisé.

Comme vous pouvez le constater, le décret qui nous est proposé ne crée pas l'enthousiasme au sein de notre équipe politique. Nous tenons à insister sur le fait qu'il faut absolument éviter de créer un nouveau service de l'Etat. Madame «Développement durable» est engagée pour coordonner des actions qui apportent réellement quelque chose dans l'amélioration de la société, mais elle ne doit pas structurer des besoins pour justifier, dans deux, trois ou cinq ans, la nécessité de créer une nouvelle structure.

C'est avec ces considérations que le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera l'entrée en matière sur ce décret et sur la proposition qui a été faite. Je ne vais pas renouveler la demande de réduction du montant de ce décret, la proposition a été faite sans succès dans les différentes commissions. Je ne vais donc pas lancer des propositions qui n'arrivent pas à avoir une majorité au sein de cette enceinte! Merci de votre attention!

**Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC).** Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le décret relatif à l'octroi d'un crédit de 7 713 760 francs pour la mise en œuvre du plan d'action et des outils définis dans la stratégie «Développement durable» de notre canton. Il salue – et je le dis bien fort – l'immense travail réalisé par M<sup>me</sup> Manon Delisle, collaboratrice à la DAEC, responsable de la préparation et de la mise en œuvre du concept visant à renforcer le développement durable au sein de l'administration cantonale et dans les activités de notre canton.

A titre personnel, je ne partage pas du tout l'avis exprimé par mon préopinant Michel Losey. La stratégie a été présentée durant la première moitié de cette année à la commission cantonale pour le développement durable au sein de laquelle un panel de personnalités du monde politique et économique, des milieux proches du social et de l'écologie ont pu donner leurs sentiments et leurs avis sur les 21 actions développées et sur la manière de les mettre en œuvre. Notre groupe relève qu'il est important que notre canton s'engage clairement en faveur du développement durable et qu'il soit exemplaire dans ses activités de tous les jours. Dans le cadre de la commission parlementaire, certains auraient souhaité d'autres mesures, moins de ceci, plus de cela. Il y a probablement dans cette enceinte 110 députés avec autant d'avis différents sur la voie à suivre.

Le groupe libéral-radical, à l'unanimité, vous invite à soutenir ce crédit d'engagement, une première étape pour mettre en œuvre les 21 actions décrites dans le message. Celles-ci seront certainement, à moyen terme, accompagnées d'autres mesures tout aussi intéressantes et performantes. Vous l'aurez compris, chers collègues, en acceptant ce crédit nous donnons le signe clair à la population fribourgeoise que notre parlement se soucie de créer un avenir durable pour notre canton en espérant que nous serons bien entendu imités également par les communes fribourgeoises.

**Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC).** Le groupe Alliance centre gauche s'est penché avec beaucoup d'attention et beaucoup de profondeur sur ce rapport et, au terme de ces délibérations, a porté une appréciation générale que l'on pourrait qualifier, selon la formule, de «déçu en bien». Nous félicitons le gouvernement pour son travail et la responsable de l'administration pour son excellent travail. Nous pensons que c'est un excellent document et plusieurs aspects plaident pour notre appréciation positive. Il va dans la bonne direction, c'est absolument clair. Il est vrai que c'était le moment adéquat pour que le canton prenne des mesures. Il nous semble surtout important de souligner – ce qui a déjà été fait – la manière de procéder. La commission consultative a effectivement pu contribuer à améliorer la proposition. L'initiative du gouvernement de créer une commission permanente et la proposition complémentaire d'avoir un rapport annuel dans cette enceinte nous permettront à nous, représentants du peuple, de suivre cet agenda. Si on commence, aujourd'hui, à prendre un engagement avec le développement durable, cet engagement va durer très longtemps et même devenir permanent. Depuis aujourd'hui, on doit penser en termes de développement durable. Pour que nous puissions, nous aussi, faire notre travail, ces améliorations dans le processus doivent être consolidées et nous les soutenons.

Sur le contenu, je ne vais pas revenir sur les appréciations positives qui ont été formulées ici et qui soutiennent au fond les mesures proposées. Je regrette quand même que les régies d'Etat ne soient pas associées à cette stratégie et que l'agriculture biologique ne fasse pas l'objet de plus de soutien. En fait ce qui est important, c'est de considérer l'option qui est prise. Ces investissements sont des investissements différents qui changent un paradigme, qui changent la manière sectorielle d'agir en matière d'investissements multisectoriels. Ceux qui ont eu la chance de participer hier à la visite de terrain dans le cadre de la journée de la forêt se sont bien rendu compte de ce rôle multifonctionnel et comment ce rôle implique des ressources publiques. Il n'y a pas eu de complot de notre part, nous n'avons pas donné de consignes au personnel du Service cantonal des forêts pour qu'il vous fasse des allusions appuyées et répétitives pour nous demander plus d'argent mais c'est vrai que la multifonctionnalité et la durabilité nécessitent de l'argent. Avis aux amateurs et à tous ceux qui prônent le moins d'Etat!

Notre déception est causée par les raisons suivantes. Il y a une brèche importante entre les défis et les moyens. Les paroles, dit-on, rendent les fous joyeux. Pour être plus clair, les engagements théoriques sont

biens mais il faut donner des moyens à leur réalisation. Fribourg est un canton à la santé financière que l'on pourrait qualifier de AAA. On est ici face à des investissements stratégiques. Fribourg a aussi accumulé un grand retard en la matière. Il y a à peu près dix ans qu'une commission a été nommée dans ce domaine et après dix ans de travail administratif, elle nous a enfin livré un rapport. Le mérite du travail récent ne doit pas nous cacher le temps que le canton a pris pour réagir. Il est en retard par rapport à beaucoup d'autres cantons de Suisse. Quand on voit les moyens qui sont mis – 7,5 millions à peu près pour cinq ans, à peine 1,5 million par année – on est obligé de constater qu'il y a un déséquilibre entre la théorie et la pratique, entre ce qu'on prétend et les moyens qu'on se donne. Il suffit aussi de comparer ces moyens avec ceux alloués pour l'assainissement des routes contre le bruit. On dit qu'on veut faire de cette administration et du canton, un canton exemplaire. Eh bien, il nous semble qu'en matière de développement durable, c'est un canton qui se montre exemplairement pingre!

Finalement, la nécessité du canton est d'autant plus grande que nous sommes un canton en croissance. Cette croissance doit être canalisée, jugulée et contrôlée; cela nécessite plus d'argent. Nous veillerons donc à ce que l'élan pris puisse s'accélérer et que le canton fasse des efforts conséquents en la matière. Chaque canton doit contribuer à améliorer l'équilibre du développement de notre planète. Il nous semble qu'avec les moyens que nous mobilisons aujourd'hui, nous faisons un petit pas dans la bonne direction ...mais un premier tout petit pas!

**Gasser Lukas** (PDC/CVP, SE). Ich möchte mich zuerst beim Staatsrat für die gemachte Arbeit bedanken. Das vorliegende Dokument ist umfassend und ich finde es sehr gut ausgearbeitet. 20 Jahre nach Rio de Janeiro 1992 ist es sicherlich auch der richtige Zeitpunkt, um mit der nachhaltigen Entwicklung im Kanton Freiburg zu starten.

Frau Schneider Schüttel hat zu Beginn erwähnt, dass nachhaltige Entwicklung nicht nur den Umweltschutz betrifft. Ich möchte hier als Vertreter der kommenden Generation sagen, dass wir diesem eine grosse Wichtigkeit beimessen müssen. Wenn wir die Umweltdimension einmal zerstört haben, dann ist sie für kommende Generationen nachhaltig zerstört, sie ist nicht mehr zu reparieren. Es ist mir daher wichtig, Sie ein wenig davon abzubringen, in diesem Dreieck der Nachhaltigkeit zu denken.

Im Nachhaltigkeitsdiskurs ist heute die Tendenz da, zum sogenannten Spiegelei der Nachhaltigkeit hinüberzugehen. Das Spiegelei der Nachhaltigkeit setzt ins Zentrum, wo sich das Eigelb befindet, die Umweltdimension. Wenn Sie dieses Zentrum aufstechen – wer schon einmal ein Spiegelei gekocht hat, weiss, dass es ausläuft –, ist das Spiegelei somit kaputt.

Ich erlaube mir einige weitere Bemerkungen: Ich lese als erste Massnahme im Mobilitätsmanagement, dass der Staat als Vorbild agieren soll. Ich gehe davon aus, dass auch der Staatsrat als Vorbild agiert, und in Zukunft seine Reisen mit dem öV und dem Carsharing absolvieren wird.

Ich möchte an dieser Stelle auch Sie dazu aufzufordern, in Zukunft vermehrt auf den öffentlichen Verkehr zu setzen. Ich bin mir sicher, Sie werden in Ihrem Wahlkampf diesen Herbst viel Volksnähe zeigen. Sie können nie volksnäher sein, als wenn Sie auch mit dem öV anreisen. Die tpf wird sicherlich auch in einer der Grossratspausen gerne einmal die Billettautomaten erklären. Ich erlaube mir zum Schluss noch eine konkrete Bemerkung zu Massnahme 1, Siedlung und Mobilität: In der untersten Zeile werden Sie folgenden Satz finden: Die Zusammenarbeit zwischen den Mobilitätsverantwortlichen und den Verantwortlichen für die nachhaltige Entwicklung war im Allgemeinen lückenhaft. Ich habe nicht ganz verstanden, was dies zu bedeuten hat.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). J'interviens en tant que membre du comité du Club du bois du Grand Conseil. J'aimerais, en son nom, remercier M. le Commissaire et l'ensemble du Conseil d'Etat qui, dans l'action 4.5 du présent message, s'engagent à construire pour l'Etat un bâtiment exemplaire dont le bois représentera une part importante des matériaux. Le Club du bois se réjouit de cette action et encourage tout un chacun à utiliser cette matière première renouvelable avec un bilan d'énergie grise favorable.

**La Rapporteuse.** Je constate que les intervenants appuient l'entrée en matière et soutiennent le décret. Je les en remercie même si le décret ne soulève pas un enthousiasme égal auprès de chaque groupe et malgré une certaine déception liée aux mesures proposées qui pourraient être élargies.

Concernant les différentes remarques et les questions évoquées, je laisserais répondre M. le Commissaire. En ce qui concerne le dernier exemple mentionné, les constructions publiques en bois, elles ont aussi été évoquées en séance de commission. Cet élément est aussi exemplaire pour les unités para-étatiques.

**Le Commissaire.** Je remercie également l'ensemble des députés qui acceptent l'entrée en matière et le projet tel qu'il est proposé. Quelques questions ont été soulevées. Permettez-moi tout d'abord de faire un constat, notamment pour l'avant-dernière intervention de M. Lukas Gasser qui a parlé au nom des générations futures. Je crois qu'il a très clairement expliqué ce qu'est le développement durable, qu'il consiste à satisfaire les besoins d'aujourd'hui sans compromettre ceux de demain. Il a parlé de covoiturage, il a parlé de transports publics, d'efficacité, au service de la mobilité. Là, je peux lui répondre parce que, si j'ai bien compris, il a posé une certaine question. Je crois que l'Etat, dans ce domaine, a créé un service de la mobilité. Cela signifie qu'il y a eu une réunion de tous ces services de la mobilité au sein de la même Direction; ça c'est un vrai but d'efficacité. Je pense que c'était important.

M. Hunziker, je vous remercie de relever l'engagement à la réalisation d'un bâtiment exemplaire en bois et je vous confirme que c'était vraiment une volonté du Directeur de l'aménagement que d'essayer de faire des constructions en bois. J'ai quand même un point d'interrogation. J'espère que nous aurons des architectes,

des mandataires, qui nous déposeront au concours des projets avec un résultat probant pour le bois. On verra comment ça évolue, mais je pense que concrètement, actuellement, il nous manque encore des architectes et des ingénieurs qui travaillent sur des constructions en bois. La pierre angulaire pour le développement des constructions en bois, elle se trouve ici.

Quant aux autres interventions, notamment celle de Dominique Corminbœuf, qui regrette que les sociétés étatiques ou para-étatiques n'aient pas été incluses, je crois qu'on a clairement dit que ça se fera dans un deuxième temps, notamment pour les communes. Je souligne que ces entités étatiques, para-étatiques ou les communes font déjà du développement durable, je crois que c'est clair. Mais on veut aussi intensifier ces mesures dans le futur. Je peux vous donner quelques exemples, qui soulignent ce que ces entités font déjà: les filtres à particules aux TPF, le Groupe E qui fait beaucoup de photovoltaïque; je crois que c'est important de le relever.

M. le Député Dominique Corminbœuf a surtout relevé qu'on manque de moyens pour la promotion de l'agriculture bio. J'aimerais préciser que nous n'intervenons pas auprès des agriculteurs pour les frais de reconversion mais simplement pour les inciter. Pourquoi suis-je convaincu même si moi-même je n'ai jamais fait d'agriculture biologique? Eh bien, s'il y a un marché, il vaut mieux qu'il soit pris par les producteurs de chez nous que de devoir importer. Nous savons que dans certains secteurs il y a un manque. Quant à son regret, notamment concernant l'eau de pluie, je crois que ces 21 actions sont un début. Cela n'empêche pas l'Etat, respectivement la structure mise en place, d'intervenir encore dans d'autres secteurs importants, comme vous l'avez relevé. Dans le domaine de l'eau, je crois qu'on a aussi un projet avec la gestion globale de l'eau.

M. le Député Thévoz qui êtes déçu en bien, je suis heureux de vous entendre. Vous êtes déçu mais en bien! Vous avez constaté qu'un paysan peut amener du développement durable au sein de l'Etat. Je suis très heureux de vos remarques. Vous avez parlé de brèches. Encore une fois, les années à venir nous permettront de les colmater.

J'en viens maintenant au professionnel de la terre, M. le Député Michel Losey. Ainsi on peut parler d'homme à homme, M. le Député! Je suis déjà heureux. Vos propos quelque peu critiques se sont déjà bien tempérés par rapport aux deux commissions que l'on a passées, à savoir la commission *ad hoc* et la Commission des finances et de gestion où vous aviez été beaucoup plus critique. Je suis déjà très heureux d'avoir réussi à vous convaincre de ne pas déposer d'amendement. Je suis meilleur que ce que je pensais! (*rires!*) Vous l'avez constaté vous-même, vous avez parlé de pragmatisme, vous avez parlé de base volontaire, c'est exactement ce que nous vous proposons. Si on avait fait des coups d'éclat, vous nous diriez que nous l'avons fait parce que nous sommes à la veille des élections. Vous l'avez constaté, c'est une politique des petits pas. Vous avez justement cité le papier recyclé et on en est très heureux. Je peux vous dire que c'est par le travail de M<sup>me</sup> Delisle que nous avons au Grand Conseil du papier recyclé. Nous avons voulu l'y introduire. Si nous n'avions pas développé, ni mis en place cette stratégie du dévelop-

pement durable, il n'y aurait pas tout ce papier recyclé au sein de l'Etat. C'est une première opération et je crois que c'est important.

Vous avez parlé de revitalisation. En termes de revitalisation, je crois, M. le Député, que c'est le grand moment que le peuple fribourgeois vous envoie à Berne! (*rires!*) Eventuellement, vous pouvez rectifier mais je vais quand même vous citer ce qui a été décidé à Berne en termes de revitalisation. Selon le droit fédéral, le canton doit veiller à revitaliser les cours d'eau (art. 38a LEaux). Il doit soumettre à la Confédération jusqu'en 2013 la planification stratégique des revitalisations pour les vingt prochaines années. Selon le droit cantonal, art. 3 de la loi sur les eaux que vous avez acceptée il y a un an ou deux, le contenu contraignant de cette planification devrait être intégré au plan directeur cantonal. Donc, je précise, que la revitalisation, l'aménagement des cours d'eau dans le canton ce n'est pas l'affaire de l'Etat, mais c'est l'affaire des communes (art. 27 LCEaux). Aucune disposition légale n'oblige les communes à revitaliser les cours d'eau mais nous pensons qu'il est judicieux de les y inciter par les remaniements parcellaires. C'est ça notre objectif dans ce développement durable. C'est d'inciter pour que les communes puissent bénéficier de la manne fédérale. Je ne suis pas un fan de ce genre de commentaires, mais l'expérience que j'ai démontre que quand on a le dos au mur et qu'on dit non à tout, eh bien, on finit toujours par perdre et être forcé! Aujourd'hui, la Confédération prévoit de soutenir les revitalisations des cours d'eau à raison de 40 millions par année dès 2012. On verra ce qui restera au budget mais c'est une autre question. Cela permettrait à Fribourg de revitaliser un certain nombre de mètres, voire de kilomètres, dans le canton. Je précise ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire pour la loi sur les eaux: je suis totalement opposé à faire de la revitalisation pour un producteur, un paysan, un cultivateur qui doit céder son terrain pour ça. Cela doit se faire par les remaniements parcellaires. C'est cette manière qui est privilégiée. D'ailleurs, M. le Député Page la connaît bien puisqu'il était président de son remaniement à Châtonnaye et j'étais président de la commission. Demandez à votre collègue, M. le Député Page. A ma connaissance, il est enchanté.

M. le Député Losey, vous voyez et constatez que les éléments que vous avez critiqués dans ce développement durable, en définitive, sont vraiment en faveur de l'agriculture parce que rien n'est imposé.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Lecture des articles

##### ART. 1

**La Rapporteuse.** Artikel 1 sieht die Umsetzung der Strategie «Nachhaltige Entwicklung des Kantons Freiburg» vor. Die Strategie soll gestaffelt eingeführt werden. Das wird in Absatz 2 verdeutlicht. Die gestaffelte Einführung erfolgt in den ersten zwei Jahren. Fünf Jahre sind für die Umsetzung vorgesehen.

La commission vous propose de modifier le projet de loi en ajoutant un alinéa 3 qui prévoit que le Conseil

d'Etat informe régulièrement le Grand Conseil sur l'évolution de la stratégie.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat est d'accord avec la proposition de la commission.

– Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

– Modifié selon proposition de la commission (projet bis).

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé directement au vote final.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 86 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 86.*

## **Projet de loi N° 254 modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (accès pour les personnes handicapées)<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Benoît Rey** (ACG/MLB, FV).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** Tout d'abord, je décline mes intérêts en tant que membre de la direction de Pro Infirmis Suisse. Dans mon département, j'ai la responsabilité de l'environnement et de la construction adaptée, et plus particulièrement des services de conseil en construction adaptée des cantons de Genève, Neuchâtel, Jura, Thurgovie, Schaffouse et Zoug. La commission *ad hoc*, qui s'est penchée sur le projet de loi N° 254, modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (accès pour les personnes handicapées), a pris connaissance avec plaisir du fait que le Conseil d'Etat, dans le cadre de cette modification, a suivi de manière précise et complète les propositions qui avaient été faites par la motion déposée par notre collègue Joe Genoud. Le Conseil d'Etat nous propose une modification de l'article 129 de la LATec et remplace l'actuelle norme de huit logements pour les bâtiments d'habitations collectives qui doivent être accessibles, par celle de six logements sur trois niveaux, proposée par la motion précitée. Sur le fond, la commission a partagé les objectifs du motionnaire et les considérations du Conseil d'Etat et approuve cette modification avec les remarques qui suivent.

La construction sans barrière permet non seulement l'accès au logement adéquat pour des personnes à mobilité restreinte, mais permet également, et je crois que c'est très important, le maintien à domicile pour des personnes dont la mobilité devient de plus en plus difficile. Je pense là particulièrement aux personnes âgées, aux personnes qui ont besoin d'un accès facilité et je pense également aux familles avec des voitures d'enfant et des bagages. Je pense aussi, et c'est très important dans le cadre des relations sociales, à la possibilité pour tout un chacun, d'accueillir chez soi une personne à mobilité restreinte. Nous souhaitons dans notre société que les liens familiaux fonctionnent et je crois qu'il est essentiel que quelqu'un puisse par exemple accueillir ses parents âgés chez lui, pour un week-end ou pour une journée, sans être confronté à des difficultés architecturales. Donc, dans ce sens-là, la commission a admis le bien-fondé de cette modification.

Le deuxième élément qui est important, c'est que cette norme de huit appartements qui exige l'accessibilité, est une norme helvétique qui est fixée dans le cadre de la loi sur l'égalité des personnes handicapées. Mais force est de constater que la situation est différente d'un canton à l'autre. Si on peut imaginer que dans des cantons urbains, tels que par exemple Genève ou Zurich, plus du 80% du logement est constitué d'immeubles qui dépassent cette norme de huit appartements.

<sup>1</sup> Message pp. 1561ss.

Dans un canton comme Fribourg, et notamment dans les communes de notre campagne, nous avons souvent de petits immeubles locatifs et c'est à ce moment-là que ce changement de norme devient important.

La commission s'est également posé la question de savoir ce que signifiait la notion des trois niveaux. La clarification est apportée: trois niveaux signifient un rez-de-chaussée et deux étages. C'est à ce moment-là qu'un immeuble de six appartements doit être accessible.

Une autre réflexion a occupé la commission durant un certain temps, c'est la notion de rénovation-transformation. Tout le monde est bien-entendu d'accord que tout bâtiment neuf doit être accessible et là je fais remarquer que cette exigence d'accessibilité est d'une importance relativement faible au niveau financier sur un bâtiment neuf. On peut l'évaluer à moins de 2% d'augmentation des coûts. Par contre, en ce qui concerne les rénovations et les transformations, le sujet est plus délicat. Dans le cadre de la commission, nous avons souhaité avoir des informations complémentaires sur ces notions pour savoir ce que l'on entend par rénovation et transformation importante. M. le Commissaire du Gouvernement m'a informé que dans sa réponse, il nous donnerait les informations précises à ce sujet.

Finalement, la commission a accepté cette modification du projet de loi à l'unanimité et vous invitera, évidemment, à en faire de-même.

**Le Commissaire.** Tout d'abord, merci au président de la commission. Vous avez vu que c'est un spécialiste en la matière. Ce message, comme cela a été dit, fait suite à la motion de M. le Député Joe Genoud, qui avait pour but de favoriser l'intégration des personnes à mobilité réduite. Comme vous avez pu le constater, le projet est totalement conforme à la motion, mais avec une réorganisation de l'article. Comme l'a dit le président de la commission, en séance, il a été convenu de préciser en plénum l'interprétation du terme «rénovation» utilisé à l'article 129 de la LATec. Cette notion est reprise de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, couramment dénommée loi sur l'égalité pour les handicapés ou LHand, et de l'ordonnance fédérale y relative. Au terme de l'article 2 de l'ordonnance fédérale, on entend par «rénover» l'action de transformer une construction dans la mesure où cette action est soumise à une procédure ordinaire ou simplifiée, d'autorisations cantonales ou communales. Ainsi, la loi fédérale ne touche que les constructions ou les rénovations soumises à une autorisation délivrée par le canton, que ce soit en procédure simplifiée ou en procédure ordinaire. Il en va de même pour l'application de l'article 129 de la LATec dont le message N° 43 du Conseil d'Etat, du 20 novembre 2007, précise en outre qu'il faut entendre par «rénovation» également les travaux de réfection ou les changements d'affectation. Quant au critère de l'importance de la rénovation, il n'est pas déterminant dans ce contexte, dès lors que la seule exigence posée par la loi, est celle de la nécessité d'obtenir une autorisation. En revanche, le critère de l'importance est pris en compte dans le cadre de la pesée des intérêts puisque selon l'article 12 alinéa 1 de la LHand, les adaptations

ne devront être faites que si la dépense engendrée ne dépasse pas 5% de la valeur d'assurance ou 20% des frais de rénovation. Ensuite, quant à l'interprétation de la notion «d'importants bâtiments destinés au travail», qu'il a également été demandé de préciser, il faut relever ce qui suit:

Cette notion est également reprise de l'article 129 de la LATec en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Selon l'article 3, lettre d de la LHand, cette loi s'applique aux bâtiments de plus de 50 places de travail. Dans le cadre des travaux législatifs de révision de la LATec, il a été décidé de ne pas reprendre ce chiffre jugé trop élevé, la volonté étant d'être plus stricte que le droit fédéral, de manière à pouvoir exiger l'accessibilité aux bâtiments comptant moins de 50 places de travail. Il était par contre difficile de fixer une limite au-delà de laquelle l'accessibilité devait être assurée, raison pour laquelle la notion d'important bâtiment a été utilisée. En effet, même en-dessous de 50 places de travail, certains bâtiments peuvent être qualifiés d'importants, compte tenu notamment de leur grandeur, de la nature de l'entreprise et dès lors, nécessiter une adaptation aux handicapés. Il est clair que cette disposition implique une certaine souplesse dans son appréciation, ceci dans l'intérêt de l'intégration des handicapés.

Permettez-moi de préciser encore que jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de problème particulier d'application de cette disposition, malgré le fait de n'avoir pas fixé un nombre de places de travail.

Avec ces explications, je vous demande d'entrer en matière et d'accepter le projet tel que présenté.

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC).** Le groupe démocrate-chrétien soutiendra à l'unanimité cette modification de loi qui apportera une contribution à l'intégration dans la société des personnes dont la mobilité est réduite. Notre groupe s'en réjouit au nom de toutes les personnes freinées dans leurs déplacements, qu'elles soient elles-mêmes visiteuses ou visiteurs de ces immeubles et installations. Notre groupe tient cependant à préciser l'importance du principe de proportionnalité défini dans la loi d'égalité pour les handicapés, faisant l'objet du paragraphe 3 de la loi cantonale non soumis à la modification. Comme M. le Commissaire, respectivement M. le Rapporteur, l'ont déjà mentionné, dans le cas de constructions neuves, la situation est absolument claire. Dans le cas de rénovations, nous tenons cependant à insister sur ces éléments qui ont été tout à l'heure déjà précisés. Le terme de «rénovation» n'est pas suffisant pour introduire les mesures mentionnées. Il s'agit de donner à ce terme de «rénovation» une définition plus restrictive. On a entendu une partie de cette définition. En effet, l'inégalité de traitement ne pourra pas être évoquée lorsqu'il y aura disproportion entre l'avantage procuré et la dépense résultante. De simples rénovations, pour être concret, des travaux de peinture, d'amélioration d'isolation, de changement de vitrages, de remplacement de revêtements de sols, de réfection de la toiture, etc., ne peuvent faire l'objet de cette modification de loi. Seules des rénovations comportant d'importants travaux de transformations, tels que M. le Commissaire les a définis, peuvent effectivement constituer l'élément déclencheur de cet article de loi.

Avec ces remarques, le groupe démocrate-chrétien vous invite à soutenir cette amélioration de la loi.

**Feldmann Christiane** (PLR/FDP, LA). Die Diskussion, ob eine Änderung des Raumplanungs- und Baugesetzes jetzt sinnvoll sei, hat letzten Sommer bei der Überweisung der Motion Joe Genoud stattgefunden. Die Freisinnig-demokratische Fraktion akzeptiert die vorgeschlagene Umsetzung und somit die neue Formulierung des Artikels 129 des obenerwähnten Gesetzes.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion erwartet aber vom Staatsrat, dass er darauf achtet, dass beiden zuständigen Stellen die Begriffe Renovation und hindernisfreien Zugang vernünftig und verhältnismässig interpretiert wird. Interpretiert in dem Sinne, wie wir das vorhin besprochen haben. Es ist wichtig, dass der hindernisfreie Zugang nicht nur als rollstuhlgängig definiert wird, sondern es gibt auch andere Behinderungen, die dazu einladen, dass man schaut, wie die Wohnungen gebaut werden. Das muss aber immer verhältnismässig sein.

Mit diesen Bemerkungen akzeptiert die Freisinnig-demokratische Fraktion die vorliegende Gesetzesänderung und lädt Sie ein, dasselbe zu tun.

**Lehner-Gigon Nicole** (PS/SP, GL). «Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage». Cette morale d'une fable de La Fontaine, les députés Rey et Thomet sont peut-être en train de la méditer au moment où nous traitons cette modification de loi qui fait suite à l'acceptation de la motion du député Genoud, déposée en juin 2010. Quasi identique à celle qu'ils avaient déposée une année plus tôt et qui avait été refusée. Mais les bonnes idées finissent toujours par ressortir et celle sur laquelle nous devons nous prononcer est plus qu'une bonne idée, c'est l'élimination de l'une des inégalités auxquelles sont confrontées quotidiennement les personnes handicapées. C'est légitime et nous nous en réjouissons. Ces personnes revendiquent leur autonomie. Sans aller jusqu'à imiter un Oscar Pistorius qui souhaite, avec ses prothèses en carbone, se mesurer aux athlètes valides, les progrès de la médecine et les moyens auxiliaires permettent aujourd'hui aux personnes handicapées de tenir pleinement leur rôle dans la société. Nous nous devons donc de faciliter cette intégration par tous les moyens, et la modification de l'article 129 de la LATec est un bon exemple que le groupe socialiste plébiscitera. J'ajoute aussi quelques mots sur le principe de proportionnalité qui a été évoqué en commission comme frein à l'application de l'article 129, pour évoquer d'autres catégories de personnes, comme les parents avec des poussettes, les personnes âgées ou encore les personnes momentanément handicapées suite à un accident, qui doivent aussi être prises en considération au moment de penser à construire sans obstacles. Je vous remercie de votre attention.

**Aeby-Egger Nicole** (ACG/MLB, SC). Ce projet de loi ne permettra pas seulement aux personnes handicapées mais aussi aux familles qui ont des petits enfants dans des poussettes de pouvoir choisir leur logement avec

un choix un peu plus grand que ce qui existe actuellement. Il permettra aussi aux personnes âgées de rester plus longtemps chez elles. Bien entendu, afin d'éviter la sédentarité, il sera toujours permis aux personnes valides d'utiliser des escaliers et ceux-ci doivent également rester attrayants. Lors du vote de la motion, en juin 2010, notre groupe Alliance centre gauche avait unanimement soutenu cette motion. Je ne vais donc pas recommencer le débat mais tout simplement vous inciter à faire comme nous et à accepter massivement ce projet de modification.

**Genoud Joe** (UDC/SVP, VE). Concernant cette modification de la loi sur l'aménagement du territoire, je suis triplement heureux, contrairement à mon collègue Dominique Corminbœuf, qui hier n'était pas d'accord avec les réponses du Conseil d'Etat suite à sa motion. Premièrement, je tiens à féliciter et à remercier le Conseil d'Etat pour la rapidité avec laquelle le dossier a été traité suite à ma motion de décembre 2009. Deuxièmement, je remercie les groupes et les députés de vouloir accepter cette adaptation à la loi sur l'aménagement du territoire. Et ma triple réjouissance est que la politique, par ses élus, a compris que pouvoir rester chez soi avec un handicap ou un âge avancé, était un bonheur supplémentaire dans cette vie où tout devient complexe. Le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera à l'unanimité cette modification de loi.

**Le Rapporteur.** Je remercie également tous les porte-paroles des groupes qui annoncent un soutien quasi unanime de leurs groupes à ce projet. En ce qui concerne les réflexions qui ont été faites quant aux notions de rénovation et de transformation, les informations ayant été données par le Commissaire du Gouvernement, je crois que nous avons ainsi les sécurités qui avaient été demandées. Je rappelle que cette précision ne touche pas à la modification de loi dont nous discutons aujourd'hui. Je crois que cette précision est au bénéfice de tout le monde, parce que autant les propriétaires d'immeubles que les personnes qui pourront bénéficier ensuite de ces adaptations, seront ainsi au courant de ce que signifient ces notions de transformation et d'adaptation. J'ajoute juste une précision encore à propos de l'intervention de M<sup>me</sup> la Députée Christiane Feldmann. C'est vrai, nous l'avons aussi évoqué et une autre députée l'avait évoqué au sein de la commission, il ne s'agit pas uniquement de parler de mobilité mais également d'avoir une attention particulière à tout type de handicap. Je dois dire que dans le domaine du logement, c'est essentiellement la mobilité qui est touchée parce que si nous pensons aux personnes en situation de handicap sensoriel, et je pense notamment aux aveugles et aux personnes sourdes, les notions sont très importantes dans l'environnement, comme en ville avec les transports publics et autres. Mais dans le domaine du logement, en principe, ces personnes maîtrisent parfaitement leur mobilité dans leur environnement connu. Avec ces considérations j'ai terminé et je vous demande d'accepter les articles.

**Le Commissaire.** Je remercie également l'ensemble des députés qui sont d'accord d'entrer en matière et d'accepter ce projet tel que proposé. Concernant les questions ou remarques qui ont été exprimées, je crois que j'ai clairement expliqué comment le Conseil d'Etat mesure ce qu'il est raisonnable et proportionné de faire. Permettez-moi simplement de conclure en disant que je souhaite que chacun puisse avoir accès à ces bâtiments d'habitation. Mon souhait le plus cher serait même idéalement que personne n'ait jamais besoin de ces facilités.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Première lecture

##### ART. 1

**Le Rapporteur.** La modification sollicitée par la motion et proposée par le Gouvernement touche la lettre c de l'article 129 où il est mentionné: «les bâtiments d'habitations collectives contenant au moins six logements dès trois niveaux habitables». La même modification est portée à l'alinéa 2.

– Adopté.

##### ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

#### Deuxième lecture

##### ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 80 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgenner (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP),

Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 80.

### Projet de décret N° 244 relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2011 et suivantes<sup>1</sup>

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** C'est le sixième message que le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil depuis l'élaboration du rapport N° 34 du 19 août 1997, relatif à la planification globale des constructions de bâtiments scolaires. Vous avez toutes et tous pu prendre connaissance des décrets de 1997, 1998, 1999, 2001, 2004 et de 2008, ainsi que des cycles d'orientation concernés. L'objet qui nous concerne aujourd'hui est le financement et en particulier le subventionnement des constructions et des agrandissements des cycles d'orientation de Planfayon pour 3 419 460 francs, de la Veveysse pour 465 995 francs, de la Glâne pour 371 893 francs, de Chiètres pour 3 604 840 francs, de Bulle pour 2 027 772 francs et des travaux divers pour 300 000 francs. Le montant total arrondi s'élève à 10,19 millions. La commission s'est réunie le 27 juin dernier pour étudier le présent projet de décret. M. le Commissaire du gouvernement était accompagné de M. Charles Ducrot, adjoint du chef du Service des bâtiments, pour nous présenter le projet. Après avoir posé quelques questions d'ordre technique et sur l'évolution démographique des élèves de notre canton, la commission est entrée en matière et a accepté le projet tel qu'il nous est présenté. Elle vous demande d'en faire de même.

J'aimerais tout de même préciser un point. Ce sont bien les communes ou associations de communes qui sont à l'origine des projets présentés. Ce sont également elles qui en assument la réalisation et le financement. L'Etat ne fait que les soutenir dans le cadre de la législation, notamment au niveau des subventions. A titre personnel, je ne peux qu'encourager les maîtres d'œuvre à être attentifs aux matériaux qu'ils utilisent

<sup>1</sup> Message pp. 1480ss.

pour leur construction et à privilégier des matériaux écologiques, renouvelables et de proximité.

**Le Commissaire.** Le message qui vous est soumis aujourd'hui présente le subventionnement des CO pour les années 2011 et suivantes. Je précise que tous les chantiers, à l'exception de celui du CO de Bulle, ont déjà débuté. Le Conseil d'Etat a indiqué à chaque association que le subventionnement dépend de la décision du Grand Conseil.

Le nouveau crédit d'engagement proposé au Grand Conseil prévoit notamment l'agrandissement du CO de Planfayon. C'est un objet de grande ampleur. Les communes avaient dans un premier temps décidé de rénover les anciens bâtiments. Elles ont été toutefois confrontées à des problèmes de barrières architecturales, à des problèmes de sécurité d'incendie et de qualité énergétique des bâtiments. Elles ont donc décidé finalement d'envisager la démolition d'un certain nombre de bâtiments et de les reconstruire.

Concernant le CO de Châtel-Saint-Denis, il s'agit de la transformation du rez-de-chaussée inférieur du bâtiment qui date des années 70. Cet étage s'est libéré suite à l'aménagement de la nouvelle mensa dans la salle de sport triple qui se situe à Lussy. La progression des effectifs est constante dans le district. Il est fort possible que l'association doive se pencher sur la réorganisation du site à moyen terme. Le projet fait face au besoin actuel.

Concernant l'agrandissement du CO de Romont, c'est la même problématique qu'à Châtel-Saint-Denis. L'association profite de la rénovation du bâtiment pour aménager un restaurant et une cuisine plus grande, une salle d'étude et une salle de classe supplémentaire.

Pour le CO de Kerzers, il s'agit d'une refonte totale de l'école existante. En effet, pour faire face à l'évolution des effectifs, le CO de Kerzers avait pallié au manque de locaux en installant des pavillons provisoires. Cette façon de faire était surtout la conséquence d'une volonté de mettre au goût du jour dans un premier temps les infrastructures scolaires primaires et dans un deuxième temps celles du CO. Comme le bâtiment existant est agrandi et transformé, la subvention est calculée pour une partie des locaux sur le principe du forfait et pour l'autre sur le devis.

Concernant Bulle, c'est le dernier message qui a été soumis et transmis au Conseil d'Etat. Il a été intégré en dernière minute. Il s'agit de la remise à jour du CO. Cette association va investir 20 millions pour assainir le bâtiment.

Un montant de 300 000 francs a été ajouté au crédit d'engagement pour des interventions de moindre importance répondant à des impératifs nouveaux et imprévus dans des écoles existantes.

Avec ces explications, je vous demande d'entrer en matière et d'accepter ce projet tel que proposé.

**Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC).** La Commission des finances et de gestion vous recommande sous l'angle financier d'entrer en matière sur ce projet de décret.

**Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL).** C'est avec un grand intérêt que le groupe PDC a pris connaissance

de ce message qui demande donc un crédit d'engagement de 10 190 000 francs pour des transformations ou des agrandissements de cinq CO de notre canton. Vu la démographie galopante de ce canton et l'augmentation des effectifs des élèves, ce montant est tout à fait justifié car il permet aussi de répondre aux besoins des nouvelles méthodes pédagogiques. D'autre part, je demande au Conseil d'Etat qu'il continue de verser les subventions allouées dans les délais impartis comme il le fait très bien actuellement. Ceci permet aux communes ou associations de communes propriétaires des bâtiments des CO d'éviter de payer des montants parfois importants pour des intérêts intercalaires. A l'unanimité, le groupe démocrate-chrétien soutiendra l'entrée en matière, ainsi que les trois articles contenus dans ce message comme le recommande la commission parlementaire.

**Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA).** Die Sozialdemokratische Fraktion wird dieses Dekret einstimmig unterstützen. Wir stimmen der Ausgabe mit der grossen Überzeugung zu, dass Investitionen in die Bildung von den besten und hochwertigsten Investitionen überhaupt sind.

Dennoch möchte ich auf einen Punkt hinweisen: Es geht hier um mehrere Schulhausprojekte, deren Bauten zum Teil schon sehr weit fortgeschritten sind. Es sind Bauten der öffentlichen Hand von insgesamt mehreren Mio. Franken. Es sind ästhetisch gelungene, moderne Bauten. Da und dort wird ein Energiekonzept vorgestellt, von Minergie-Standard gesprochen oder es wird gesagt, dass die Schulhausheizungen Holzfernheizungen angeschlossen sind. Heute, in der Zeit des Ausstieges aus der Atomenergie, scheint es eine Selbstverständlichkeit, ja eine Notwendigkeit zu sein, dass man bei Neubauten, vor allem bei grossen öffentlichen Bauten, immer mehr die Frage stellen wird, ja, die Frage stellen muss, ob es nicht sinnvoll wäre, oder sogar eine Verpflichtung darstellen sollte, Solarenergie aufs Dach oder einen anderen passenden Ort in den Bau zu integrieren. Denn Solaranlagen rentieren gerade bei grossen Bauten am besten. Zudem könnte die öffentliche Hand mit einem guten Beispiel vorangehen, damit sich das entsprechende Denken bei grossen, aber auch bei kleinen Bauten von Privaten weiter ausbreitet. Wenn wir beispielsweise mit Deutschland, Österreich oder Italien vergleichen, merken wir sehr schnell, dass in der Schweiz diesbezüglich noch viel Potenzial brachliegt.

Ich erlaube mir daher, Herrn Staatsrat Godel eine Frage zu stellen: Sind in einem oder mehrerer der neuen, renovierten Schulhäuser Solaranlagen; also Fotovoltaik-Anlagen vorgesehen oder bereits realisiert worden? Ist das Thema Fotovoltaik-Anlage bei der Planung überhaupt diskutiert worden? Wäre es angezeigt, solange ein Bau noch nicht beendet ist, dies nachzuholen? Könnte der Staatsrat bei zukünftigen Bauten an die Gemeinden diesbezügliche Forderungen stellen, vielleicht auch nur im Sinne der nachhaltigen Entwicklung, wie wir sie heute Morgen schon debattiert haben.

**Hunziker Yvan** (*PLR/FDP, VE*). Le message N° 244 qui demande un crédit de 10 190 000 francs pour le subventionnement de cinq cycles d'orientation a fait l'unanimité au sein du groupe libéral-radical. Si les investissements pour la rénovation et les agrandissements ou constructions des CO sont décidés et assumés par les associations des communes des différents districts et qu'une grande partie de ces transformations décrites dans ce message sont déjà en cours de réalisation voire terminées, le Grand Conseil doit prendre sa responsabilité et accepter ce décret pour le subventionnement de ces écoles selon les règles établies. C'est avec ces remarques que le groupe libéral-radical votera ce message tel que présenté.

**Frossard Sébastien** (*UDC/SVP, GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre entrera en matière à l'unanimité sur ce projet de décret. Nous sommes conscients que vu l'âge de certains CO et l'augmentation de la population, il faut accepter ce crédit d'engagement de 10 190 000 francs.

**Chassot Claude** (*ACG/MLB, SC*). Cet objet relatif au subventionnement de constructions, de diverses transformations ou de réaménagements de CO de notre canton qui nous est présenté ce matin va certainement passer la rampe sans problème. Il s'inscrit dans une logique évidente destinée à maintenir des structures adéquates pour mener à bien la scolarisation obligatoire des jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois. A partir du constat que ces travaux sont déjà en cours, on ne s'imagine pas faire marche arrière. Jusque là, rien à signaler, serais-je tenté de dire. Mais lorsque l'on se penche un petit peu plus sur les conditions, sur le cadre dans lequel évoluent certains cycles d'orientation, une réflexion plus approfondie s'impose à mon avis. La gestion des cycles d'orientation fribourgeois se trouve sous la férule de diverses associations de communes avec des forces financières extrêmement différentes. C'est là que le chat a peut-être mal à la patte. Alors que l'on constate des effectifs d'élèves que je qualifierai de raisonnables (cycle d'orientation de Planfayon avec un nombre d'élèves avoisinant les 500) et que l'on va certainement assister à la construction d'un troisième CO en Gruyère à Riaz, la situation qui prévaut actuellement dans la Glâne, avec son cycle d'orientation paquebot à Romont (environ 1000 élèves), doit impérativement alimenter une réflexion mettant en commun les forces conjuguées des Glânois et des Veveysains. La situation actuelle est, à mon avis, à la limite de l'acceptable. Je tire au passage un grand coup de chapeau à M. Crausaz, directeur du CO de Romont, et à son staff de professeurs compétents qui maintiennent le cap de ce navire. Le CO de Romont a dépassé sa taille limite. Il serait judicieux que les associations de communes de ces deux districts se mettent à table pour trouver une solution raisonnable pour le bien des écoliers du sud de ce canton.

L'Alliance centre gauche acceptera l'objet de ce présent décret.

**Le Rapporteur.** Je constate que tous les groupes sont d'accord avec le projet présenté. Les questions de

M<sup>me</sup> la Députée Hänni et de M. Chassot s'adressent au commissaire du gouvernement, je cède donc la parole au Glânois Georges Godel.

**Le Commissaire.** M. le Député Longchamp a insisté pour que les subventions soient versées dans les règles de l'art. Je peux vous assurer que ceci s'effectue dans les règles de l'art. Lorsqu'un projet est terminé, 80% du montant de la subvention est versé, selon la loi sur les subventions, avant le décompte final qui doit être accepté par le Conseil d'Etat.

Depuis la rédaction de ce message, je peux vous dire qu'actuellement nous sommes en train de terminer le contrôle pour la construction du CO de Domdidier. Le Conseil d'Etat s'est aussi prononcé sur le subventionnement des équipements sportifs extérieurs du CO de la Glâne. Cela mis à part, il y a un CO dont le décompte a été transmis au 31 mars 2011 et dont l'association concernée a demandé un délai de réflexion. Dans ce cas, ce n'est pas l'Etat qui a du retard, mais c'est aussi le dépôt du décompte final que l'on doit vérifier après.

En ce qui concerne la question de M<sup>me</sup> la Députée Bernadette Hänni, la situation est claire. Ce sont les communes, respectivement les associations de communes qui sont les maîtres d'œuvre. L'Etat est organe de subventionnement. Il est bien entendu du devoir des communes et des associations de faire en sorte que les éléments de développement durable, respectivement énergétiques, soient pris en compte au minimum en vertu de la loi, mais ils peuvent aussi en faire davantage.

La dernière réflexion de M. le Député Chassot a déjà été faite en commission. C'est limite, certes. Je pense toutefois que la réflexion est nécessaire. Les communes et les districts concernés sauront faire en sorte qu'une réflexion ait lieu pour trouver une solution lorsque le besoin deviendra réel.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### *Lecture des articles*

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé directement au vote final.

#### *Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 83 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgenner (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 83.*

## Projet de décret N° 256 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit (2012–2015)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Eliau Collaud** (ACG/SVP, BR).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Nous allons traiter le message N° 256 relatif à l'octroi d'un crédit de 26 millions de francs pour l'assainissement des routes contre le bruit, ceci pour la période 2012 à 2015. Mon intérêt personnel est lié à l'entreprise pour laquelle je travaille, car elle fabrique, entre autres aussi, des parois anti-bruit en béton phonoabsorbant. Ce message s'inscrit dans le prolongement des décrets relatifs aux mêmes objets pour les années 2008 à 2011. La Confédération contraint les communes et les cantons à réaliser l'ensemble des travaux d'assainissement contre le bruit routier d'ici le 31 mars 2018. Les conventions programmes conclues avec les cantons se répartissent en 3 périodes selon le plan suivant: 2008–2011, première convention, 2012–2015, deuxième convention, 2016–2018, troisième convention. La Commission des routes et cours d'eau salue le souci du canton de préserver la santé de ses

habitants. En effet, le bruit est un élément perturbateur de notre tranquillité, notamment nocturne, et est difficile à quantifier au niveau des nuisances sonores. C'est donc avec intérêt que nous avons étudié ce message lors de notre séance du 17 août dernier.

L'Etat dispose d'un tableau de bord concernant les travaux à étudier et à entreprendre, tout en tenant compte de priorités. Par conséquent, nous encourageons le Conseil d'Etat à poursuivre ses objectifs dans la réalisation des travaux améliorant la vie acoustique et à y associer les communes et les privés concernés par les mesures. Nous avons été informés que plusieurs essais de tapis phonoabsorbants sont en cours d'évaluation. Les résultats dépassent les espérances et l'avis des spécialistes dans ce domaine est très positif. Toutefois, c'est déjà lors de l'établissement des plans de quartier et du plan directeur que le problème lié au bruit doit être pris en compte.

Enfin, les montants engagés pour la deuxième convention programme sont devisés selon les priorités du cadastre à 28,4 millions moins une subvention fédérale de 6 millions. Le solde, avec les prévisions du canton, frais d'étude et mandats externes, est le montant du message, soit 26 millions de francs. La commission a reçu toutes les réponses lors de sa séance. A l'unanimité des membres présents, elle vous propose d'entrer en matière et d'accepter ce décret tel que présenté par le Conseil d'Etat qu'elle remercie pour sa précision.

**Le Commissaire.** Ce message et le projet de décret s'inscrivent dans le prolongement du décret relatif au même objet pour les années 2008 à 2011, accepté par le Grand Conseil le 2 septembre 2008. Le premier message contient un grand nombre d'indications concernant la protection contre le bruit. Seuls les éléments déterminants sont repris ci-après. Vous avez reçu un message qui me paraît extrêmement complet. Le président de la commission a précisé certaines choses. Il ne me paraît pas nécessaire d'en rajouter davantage, si ce n'est d'informer que les députés membres de la commission et de la Commission des finances et de gestion ont reçu la liste des objets concernés.

**Kuenlin Pascal** (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion vous recommande d'entrer en matière sur ce projet de décret.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). La législation fédérale nous impose d'assainir les routes contre le bruit et nous donne un délai pour le faire, au-delà duquel aucune participation fédérale ne pourra plus être perçue par notre canton. Il reste donc comme enjeu la manière d'assainir les routes contre le bruit et nous avons la possibilité d'influencer les coûts. L'utilisation d'un revêtement contre le bruit est nettement moins onéreux que l'assainissement des bâtiments ou que des parois anti-bruit, désolé M. le Président de la commission. Certains moyens peuvent aussi avoir un impact visuel important, qui doit être pris en compte. Nous pouvons constater que des moyens importants sont investis pour diminuer le bruit et les effets du bruit. Malgré le fait que le principe soit établi au niveau fédéral, à titre personnel, je me pose tout de même la question

<sup>1</sup> Message pp. 1603ss.

de savoir si le montant investi ne serait pas tout autant bien utilisé en favorisant l'achat de voitures plus silencieuses, telles que des véhicules hybrides. Le groupe démocrate-chrétien acceptera ce décret.

**Aebischer Bernard** (*PS/SP, SC*). Le présent décret N° 256 relatif au crédit de 26 millions, qui nous est demandé aujourd'hui, s'inscrit dans le cadre de la deuxième convention programme 2012–2015 pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit. L'objectif du décret est de poursuivre les travaux de protection des riverains des routes cantonales contre le bruit dû au trafic routier, de sorte à respecter les délais d'assainissement fixés par la législature fédérale et qui conditionnent le droit aux subventions fédérales. Cette deuxième convention est en cours de préparation sur la base d'un programme d'assainissement élaboré par le canton et les communes. Le présent décret concerne la part cantonale au financement des travaux sur les routes cantonales. Les communes bénéficient de la manne fédérale en touchant des subventions cantonales pour des projets inclus dans cette même convention programme.

Pour réduire le bruit dû à la circulation, il convient d'équiper les véhicules en pneumatiques particulièrement silencieux qui existent aujourd'hui. La vitesse est un facteur de nuisance, ainsi que l'état des routes. Aujourd'hui, un revêtement phonoabsorbant présentant un excellent rapport utilité-coût devrait éviter dans bien des situations la construction de parois ou de digues anti-bruit onéreuses et totalement disproportionnées. Pour la réalisation, il existe un ordre de priorité qui a été communiquée à la commission, fondé sur le cadastre du bruit et le tableau des lieux d'intervention prévus. Les sites prioritaires se trouvent essentiellement sur le territoire de l'agglomération fribourgeoise et le long des routes principales reliant la ville aux centres régionaux. Le groupe socialiste entrera en matière et soutiendra le décret. Il vous demande d'en faire de même.

**Kolly René** (*PLR/FDP, SC*). Comme lien avec le sujet, j'habite une maison fortement exposée aux nuisances du bruit, selon les normes en vigueur. Le groupe libéral-radical a étudié avec attention ce message. Nous rappelons que la protection contre le bruit est réglée sur le plan fédéral. Le Conseil d'Etat a dicté cette ordonnance d'exécution de l'ordonnance fédérale, l'objectif étant bien sûr de poursuivre les travaux de protection contre le bruit du trafic. Nous relevons la volonté du Conseil d'Etat de lutter contre ces nuisances. Notre canton a retenu des priorités et des méthodes de protection du bruit concernant la source de ce bruit. Parmi ces différentes mesures retenues, nous relevons que certaines n'apportent aucune amélioration, elles accentuent plutôt les nuisances. Heureusement, certaines méthodes améliorent la situation (parois anti-bruit), mais des exemples concrets prouvent l'inefficacité de certaines mesures, en particulier celles prises dans le cadre du concept Valtraloc, ce célèbre concept de valorisation des traversées de localités. Nous reconnaissons aussi que la densité du trafic et l'arrivée des véhicules toujours plus grands et lourds a modifié et

amplifié l'impact de ces nuisances. Néanmoins, la protection des riverains contre le bruit est une tâche importante incombant à l'Etat. Personnellement et avec ma famille, quatre générations réunies, nous sommes exposés aux nuisances du bruit depuis des décennies. J'avoue relativiser ce problème et relève la bonne santé de l'équipe. Par contre, je reconnais l'importance et le devoir de l'Etat de s'engager dans ce domaine. Malgré certaines méthodes inefficaces, la réalisation de certaines mesures devrait préserver la santé des riverains et améliorer leur cadre de vie. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient ce message.

**Binz Joseph** (*UDC/SVP, SE*). Als wichtigste Quelle der Lärmbelastung ist die Strasse zu nennen. Am Fahrverhalten eines Fahrzeuglenkers kann man meistens sein Alter schätzen. Mit einem Hut fährt sich gut. Oder auch ein Charakterbild vom Fahrer erstellen. Auch trägt die wachsende Rücksichtslosigkeit unserer heutigen Gesellschaft zu einer höheren Lärmbelastung bei. Im Allgemeinen wird heute viel unternommen, um den Fahrzeuglärm zu reduzieren. Bessere, lärmärmere Fahrzeuge, ausgestattet mit speziellen, lärmarmen Reifen, Einbau eines lärmarmen Strassenbelages, wie dies bei der Umfahrung in Sugiez getätigt wurde. Es wird also viel unternommen, um diesen Lärm zu reduzieren. Mit einem rücksichtsvollen Verhalten auf der Strasse würde viel weniger Lärm entstehen. Aber die Verhaltensmuster sind nun mal da und wir können nicht von einem Tag zum anderen unsere Gesellschaft verändern.

Aus diesen Gründen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dem Verpflichtungskredit von 26 Mio. Franken für die Lärmsanierung der kantonalen Strassen zustimmen.

**Beyeler Hans-Rudolf** (*ACG/MLB, SE*). Unsere Fraktion hat die Botschaft Nr. 256 betreffend dem Verpflichtungskredit für Lärmsanierungen der Kantonsstrassen eingehend diskutiert und wird dem Dekretsentwurf grossmehrheitlich zustimmen. Die Lärmsanierungen entlang der Kantonalstrassen sind für eine bessere Lebensqualität der Bewohner unseres Kantons wichtig. Unsere Fraktion ist der Auffassung, dass vermehrt mit dem Einbau von lärmarmen Belägen gearbeitet werden sollte und wenn möglich auf die Errichtung von Lärmschutzwänden zu verzichten ist. Einzelne Mitglieder unserer Fraktion sind der Auffassung, dass vermehrt auch mit Geschwindigkeitseinschränkungen eine bessere Qualität erreicht werden kann. Mit diesen Bemerkungen sind wir für Eintreten auf dieses Dekret und werden in der Schlussabstimmung mehrheitlich dafür stimmen.

**Cotting Claudia** (*PLR/FDP, SC*). L'assainissement des routes cantonales contre le bruit répond à un arsenal législatif fédéral et notre canton doit s'y conformer. Sur le fond, je suis d'accord. Cependant, il y a un énorme paradoxe qui me gêne profondément. Ce sont les mesures de modération du trafic qui génèrent des nuisances sonores très élevées. D'un côté, les communes paient des constructions, des chicanes, plusieurs entraves à la circulation et ensuite on paie pour réduire l'effet du

bruit généré par ces constructions. Je pars de l'idée que seule la fluidité est la première norme à mettre en place. Fluidité ne veut pas dire rapidité, car l'on peut mettre des demandes de modération de trafic par signal. J'attends des précisions de M. le Commissaire du gouvernement quant à ces constructions sur la route et je me réserve le choix de refuser ce projet de décret.

**Le Rapporteur.** Je remercie l'ensemble des intervenants et groupes qui annoncent leur intérêt pour ce projet. Je remercie également la Commission des finances et de gestion qui supporte ce projet.

M. le Député Ducotterd souhaite que l'on achète des voitures hybrides. L'autre problème sera qu'on ne les entendra plus.

M. le Député Aebischer a parlé des pneumatiques. On en a discuté en commission et le résultat est assez probant.

On peut comprendre M. le Député Kolly au vu de la situation géographique de son habitation. Nous sommes contents que sa famille soit en bonne santé. Certaines mesures sont tout de même à réévaluer, je pense également dans le temps.

M. le Député Binz a salué l'essai qui se déroule du côté de Sugiez à la satisfaction générale.

M. le Député Beyeler souhaite que la qualité de vie soit améliorée.

La question de M<sup>me</sup> la Députée Cotting s'adresse à M. le Commissaire à qui je laisse le soin de répondre.

**Le Commissaire.** Je remercie l'ensemble des députés qui sont d'accord d'entrer en matière sur ce projet de décret. Presque tous, à une exception près, sont prêts à voter ce projet tel que proposé.

M. le Député Beyeler parle de la qualité de vie, c'est le plus important, et de la santé des personnes qui est en jeu avec ce bruit. Les dégâts sont énormes dans ce domaine. Nous devons tout mettre en œuvre pour résoudre ces problèmes. Ceci passe en premier lieu par la planification et l'aménagement du territoire. C'est le point le plus important. Il y a beaucoup de discussions au sein des services car on pense que les services sont trop restrictifs par rapport à la mise en zone.

En ce qui concerne les possibilités, on a parlé du phonoabsorbant. Il est vrai que j'ai incité mes services à faire des essais. Nous en avons deux à Salvenach et à Sugiez et d'autres sont encore en cours. Il y a des développements qui se font avec l'office fédéral des routes. Les premiers essais ne sont pas toujours mirobolants, mais on constate que ça s'améliore. Parfois ça coûte moins cher de faire deux fois du phonoabsorbant que de faire des procédures pour mettre des parois anti-bruit, n'en déplaise au président de la commission. On ne peut pas contenter tout le monde. Je vois que certains veulent résoudre des problèmes avec des parois de 5 m de haut, ce n'est pas toujours, en termes esthétique et architectural, l'idéal.

M. le Député Aebischer a parlé des subventions du canton pour les communes. Il s'agit en fait du transit des subventions fédérales qui passent par le canton pour aller aux communes.

Concernant la modération du trafic qui a été soulevée par M<sup>me</sup> Cotting et par M. Kolly, je précise que

ce sont les communes qui sont les maîtres d'œuvre. L'Etat est là en tant que conseiller. Nous avons eu cette discussion sur le Mouret. L'ingénieur cantonal avait donné comme réponse qu'il fallait insister pour éviter des solutions qui produisent du bruit. C'est toujours la problématique avec les différents matériaux (pavé et goudron). Il y a parfois des dislocations. Lorsque les poids lourds passent, ça tape et ça fait plus de bruit après qu'avant. La problématique est de trouver le juste milieu entre la sécurité et le bruit. Il y a des exemples dans ce canton qui me paraissent favorables. Dans la commune de Grolley par exemple, on n'a pas ce genre de problèmes.

J'en viens au grand propriétaire René Kolly. On a constaté qu'il n'a pas demandé de route de contournement. J'ai le sentiment qu'il préfère avoir un petit peu plus de bruit. On sait que ses commerces marchent très bien et je suis heureux pour lui. Le prochain bâtiment qu'il achètera, espérons qu'il soit un petit peu plus loin de la route.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### *Première lecture*

#### ART. 1

**Le Rapporteur.** L'article 1 précise le crédit d'engagement de 26 millions de francs ouvert auprès de l'administration pour les années 2012 à 2015.

– Adopté.

#### ART. 2

**Le Rapporteur.** L'article 2 concerne les crédits de paiement nécessaires aux travaux qui sont portés au budget d'investissements des routes cantonales sous les centres de charge PCAM. Les dispositions financières de l'Etat sont réservées.

– Adopté.

#### ART. 3

**Le Rapporteur.** L'article 3 concerne l'évolution de l'indice suisse des prix à la construction. Il est ajouté à chaque message.

– Adopté.

#### ART. 4

**Le Rapporteur.** L'article 4 concerne les dépenses relatives aux travaux prévues selon les dispositions de l'article 27 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat.

– Adopté.

#### ART. 5, TITRES ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** L'article 5 détermine que le décret est soumis au référendum financier. Quant aux titres et considérants, il n'y a pas de remarque.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n’y a pas d’opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

### Deuxième lecture

#### ART. 1 À 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.  
– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Pillar A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 81.

#### S’est abstenue:

Cotting (SC, PLR/FDP). Total: 1.

## Postulat P2085.11 Parisima Vez (éducation civique à l’école)<sup>1</sup>

### Prise en considération

**Vez Parisima** (PDC/CVP, FV). Tout d’abord, je voudrais remercier le Conseil d’Etat qui vous propose l’acceptation de mon postulat. C’est en partant d’un

simple constat que je l’ai déposé. Alors que j’étais fonctionnaire à l’Etat de Fribourg, on m’a demandé à deux ou trois reprises de présenter le métier de juriste dans l’administration. Je devais faire cette présentation aux collégiens et collégiennes du canton. C’est à cette occasion que je me suis rendue compte en fait, que ces étudiants ne connaissaient pas des notions aussi simples que celle de «séparation des pouvoirs». Ils ne savaient pas faire la différence entre le Conseil d’Etat et le Conseil des Etats, ils ne savaient pas à quoi servait le Grand Conseil, ils ne savaient pas ce que c’était que la Constitution. Bref, leur niveau de connaissances dans ce domaine était proche du zéro. La conclusion était évidente. Si même nos collégiens et collégiennes ne connaissent pas des notions aussi fondamentales, s’ils ont autant de lacunes dans leurs connaissances, quel doit être le niveau de connaissances de celles et ceux qui ont choisi une autre filière de formation? Contrairement à ce qui est indiqué dans la réponse du Conseil d’Etat, je ne place pas toutes les causes de cet état dans le jardin de l’école, loin s’en faut. Je suis consciente qu’on ne peut pas charger à l’infini le programme scolaire déjà bien chargé. Il y a certes d’autres moyens; on peut songer par exemple à des jeux éducatifs, à des programmes télévisuels éducatifs, mais c’est là un domaine qui échappe aux compétences d’une députée cantonale. La force d’une société, entre autres choses, se mesure au niveau du savoir de sa population. C’est le savoir qui donne le vrai pouvoir et comme dit M<sup>me</sup> Chassot, aussi la liberté. Nous avons la responsabilité de transmettre à nos enfants tous les acquis accumulés durant les générations. Tout comme on ne naît pas en sachant lire et écrire, on ne naît pas en connaissant les arcanes de la démocratie. Et là, j’emprunte un mot à André Comte-Sponville qui dit que l’éducation contre la barbarie recommence à chaque génération. C’est bien connu, on ne peut aimer que ce qu’on connaît. Faisons en sorte que le plus grand nombre connaisse, aime et donc participe aux débats publics ou du moins qu’il l’observe avec discernement.

**Jelk Guy-Noël** (PS/SP, FV). Le groupe socialiste s’est penché de façon studieuse sur le postulat de M<sup>me</sup> la Députée Vez, portant sur l’éducation civique dans nos écoles. Il est évident que notre groupe va soutenir la demande faite par la postulante. Il est juste, comme le relève le Conseil d’Etat dans sa réponse, que l’école a entre autres la tâche de permettre aux jeunes d’acquies des bases solides pour comprendre le monde dans lequel nous vivons. Si mes souvenirs sont bons, au cycle d’orientation, j’ai eu une branche qui s’appelait «instruction civique». Au degré primaire, les règles de vie sont mises en place dans des projets d’école, le volet social est aussi important que le volet pédagogique. Dans le milieu des années 90, la méthode de math utilisée a fait une large place au socio-constru-ctivisme, en traduction: au travail de groupe. Plus rapidement les petits écoliers seront immergés dans des situations participatives, plus tôt leur conscience collective sera mise en éveil. Au cycle d’orientation, une heure hebdomadaire d’éducation à la citoyenneté est au programme en 3<sup>e</sup> année. Les cours de géographie et d’histoire intègrent également ce thème. Concernant le secondaire II, l’éducation à la citoyenneté se fait au

<sup>1</sup> Déposé et développé le 1<sup>er</sup> février 2011, BGC février p. 280; réponse du Conseil d’Etat le 5 juillet 2011, BGC septembre p. 1765.

travers de différentes branches telles que l'histoire, la géographie, le droit, l'économie ou comme c'est le cas pour l'ECG de Fribourg, en sociologie, à raison de quatre à cinq heures pour les élèves de 3<sup>e</sup> année. Il y est abordé entre autres les points principaux des constitutions à différentes échelles, les droits populaires communaux, cantonaux et fédéraux, les caractéristiques des partis politiques, ce qu'est un législatif et un exécutif, etc. Certains collègues font même des simulations internes de vote. Le plan romand pour la partie francophone de notre canton, ainsi que le Lehrplan 21 pour les germanophones, sont des bases solides sur lesquelles autant les inspecteurs, les Schulleiter, que les enseignants pourront s'appuyer. Grâce aux supports en ligne, Smartvote et aux flyers du Conseil des jeunes, les enseignants ont du matériel concret pour travailler avec leurs étudiants. Le groupe socialiste se réjouit qu'un rapport mette en lumière les nombreuses approches faites dans ce domaine aux différents degrés. Il est important pour nous d'en connaître l'état des lieux et de mettre à jour les manquements éventuels et surtout d'apporter, si ceux-ci existent, des propositions réalistes que les enseignants pourront mettre en œuvre le plus rapidement possible.

Avec ces quelques considérations, le groupe socialiste soutiendra unanimement le postulat de M<sup>me</sup> la Députée Vez.

**Grandjean Denis** (*PDC/CVP, VE*). Le postulat déposé par notre collègue Parisima Vez soulève le problème du manque de connaissances acquises durant la scolarité en matière d'éducation civique. Ces connaissances sont très importantes. Elles font partie de la culture générale pour laquelle l'école devrait apporter plus. C'est une très grande richesse pour une personne de posséder une bonne culture générale et cela devrait être un axe prioritaire de l'instruction. Le groupe démocrate-chrétien va à l'unanimité soutenir ce postulat et je vous demande d'en faire de même.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Comme l'auteure de ce postulat, qui dans cette salle n'a pas constaté avec inquiétude combien notre système politique est peu connu de notre population? Il est vrai qu'avec ces trois étages de pouvoir, notre système n'est pas facile à comprendre. Cette méconnaissance a pour conséquence de détourner la population de participer à la vie politique. Or, une démocratie ne peut vivre que si les citoyens y prennent une part active à tout le moins comme électeurs. Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse et pour sa prise de conscience de la situation. Comme lui, nous pensons que des cours à l'école ne sont pas suffisants. D'autres pistes doivent être tentées. Les expériences faites en Suisse ou à l'Etranger pourront être très utiles. Nous attendons donc avec impatience les résultats du rapport du Conseil d'Etat et par conséquent, nous acceptons le postulat.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt du postulat déposé par notre collègue M<sup>me</sup> Vez, avec d'autant plus d'intérêt qu'il rejoint dans une large mesure la motion populaire des jeunes UDC qui de-

mande de rendre obligatoire l'apprentissage d'une heure d'instruction civique par semaine et l'apprentissage de l'hymne national dans le cadre de la scolarité obligatoire. Notre groupe déplore vivement qu'il n'y ait plus d'instruction civique dans le cadre de la scolarité obligatoire. Comme notre collègue Jelk, j'ai connu également une heure d'instruction civique au cycle d'orientation il y a une bonne trentaine d'années et on ne comprend pas pourquoi cette heure d'instruction civique a disparu ou se trouve diluée dans d'autres cours. Cela se reflète effectivement dans le désintérêt pour la politique, dans l'abstentionnisme au moment des votations et des élections. Pour en avoir discuté avec un membre de la commission des naturalisations qui est chargé de donner des cours aux candidats qui se préparent à la naturalisation, il est évident que les jeunes qui ont passé toute leur scolarité obligatoire ici ont des connaissances proches de zéro du fonctionnement de nos institutions et de la politique.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient et accepte la transmission de ce postulat.

**Marbach Christian** (*PS/SP, SE*). Ich möchte vorausschicken, dass ich Lehrer an der Orientierungsschule Düringen bin und Geschichte und politische Bildung unterrichte.

In der Schweiz denken viele, die Demokratie sei so gesichert, dass nichts geschehen könne – ich zitiere hier Professor Oser von der Uni Freiburg, Mitautor der ICCS-Studie (International Civic and Citizenship Education Study) aus dem Jahr 2009. Diese Studie, welche auch in der Antwort des Staatsrates zum vorgelegten Postulat erwähnt ist, zeigt auf, dass bei Schweizer Jugendlichen ein erhebliches Defizit an Demokratiekenntnissen vorherrscht und dass die Schweiz unter 38 untersuchten Staaten in dieser Beziehung im hinteren Mittelfeld landet. Und dies ausgerechnet in unserer Musterdemokratie! Wo liegen die Gründe dafür?

Oser sieht den hauptsächlichlichen Grund darin, dass die politische Bildung an unseren Schulen in keinem festen Gefäss, also in keinem eigentlichen Schulfach unterrichtet wird. Ich als Lehrperson, welche seit Jahren Geschichte und politische Bildung unterrichte, kann diese Forderungen nach einem eigentlichen Schulfach, wie dies früher in der Orientierungsstufe jedenfalls der sogenannte Staatsunterricht war, nur unterstützen. Und glauben Sie mir, eine grosse Mehrheit der Lehrpersonen denkt wie ich. Viele Lehrpersonen sehen sich aus Zeitknappheit, sprich wegen einem überladenen Lehrplan im Fach Geschichte nur schwer in der Lage, diesen vollumfänglich und richtig umzusetzen. Den Lehrstoff fächerübergreifend zu unterrichten, ist in dieser Umsetzung sehr schwer durchführbar und wird daher von vielen Personen nur in begrenztem Rahmen, wenn überhaupt, abgehalten. Mit diesen Schwierigkeiten kämpfe übrigens auch ich, als eine Person, die sich in politischen Mechanismen doch etwas auskennt.

Zudem ist das Lehrmittel, welches an den Deutschfreiburger Orientierungsschulen zur Verfügung steht, komplett veraltet und wird dem heutigem Unterricht nicht mehr gerecht.

In diesen beiden Punkten besteht dringender Handlungsbedarf und ich bitte den Staatsrat, in seinem

Bericht zum Postulat, falls dieses angenommen wird, wovon ich ausgehe, konkrete Lösungen vorzuschlagen. Ich danke der Kollegin Vez für das Einreichen des Postulates und verheimliche nicht, dass die Postulantin mit ihrem Anliegen mir ein paar Wochen zuvorgekommen ist. Wichtig ist jedenfalls, dass etwas geschieht, damit wir in Sachen politische Bildung gegenüber den anderen aufholen können. Ich bitte Sie deshalb, diesem Postulat zuzustimmen.

**Thévoz Laurent** (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche a aussi considéré avec beaucoup d'intérêt ce postulat et le soutient à l'unanimité. En rejoignant ce qui a été dit, je voulais juste préciser deux éléments de notre appréciation. Le premier concerne l'abstention des jeunes, qui est effectivement un problème très grave parce qu'il met en péril les bases mêmes de notre système démocratique. L'intervention de l'école sur cette question-là nous paraît importante puisque c'est là que l'Etat peut le mieux agir. L'Etat a là une capacité d'action réelle pour contribuer à lutter contre ce problème d'abstention. Lutter contre cette abstention fait partie de la responsabilité incontournable de l'Etat qu'est l'intégration. Un des aspects particulièrement important de l'intégration est l'intégration des jeunes et des jeunes étrangers en particulier. Cette intégration passe par de meilleurs cours d'instruction civique dans le cadre de l'éducation obligatoire. Finalement, une deuxième observation qui concerne le rapport à élaborer et son contenu: il nous semble important de ne pas mettre seulement l'accent sur la réalité de l'enseignement, mais aussi sur les connaissances civiques effectivement acquises à la sortie de l'école obligatoire. S'il est bien de s'efforcer à quelque chose, il est encore mieux d'obtenir des résultats concrets.

**Duc Louis** (*ACG/MLB, BR*). Etant le doyen de cette assemblée, je vais rappeler quelques anecdotes de la fin des années 40, début des années 50. J'avais un instituteur qui était une personnalité exceptionnelle. Mais ce qui était le plus exceptionnel c'était que le samedi matin, M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat, nous avions une heure privilégiée pour l'instruction civique. C'est clair que c'était un peu à sens unique à l'époque. Cela a bien changé. Mais nous apprenions, nous connaissions les noms des conseillers d'Etat. D'ailleurs nous avions un directeur de l'instruction publique qui était broyard de Portalban à l'époque. C'était M. Python. Je crois qu'à cette époque-là, je vous garantis que notre instituteur, si nous ne savions pas le nom des conseillers d'Etat, je les ai encore dans la tête, eh bien je vous garantis que... Alors redonnez cette vitalité à ces jeunes et je crois que cette heure d'instruction civique est nécessaire à toute cette jeunesse.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je souhaite remercier l'ensemble des intervenants qui se sont exprimés en faveur de l'acceptation du postulat. Le nombre d'interventions montre l'importance et l'intérêt du sujet avant une période électorale intense que nous allons connaître ces prochains mois en tout cas. Il me paraît important de relever trois points:

1. Il est erroné de dire que l'éducation à la citoyenneté, l'instruction civique, a disparu des plans d'étude. C'est bien le contraire qui est le cas. Nous avons essayé de la renforcer. Nous concevons l'éducation à la citoyenneté sous un double aspect. Il y a un aspect important, M. Thévoz l'a dit, qui est celui des connaissances. Il faut arriver dans ce domaine-là aussi à faire passer un certain nombre de connaissances. Il y a un second aspect qui nous paraît tout aussi important, c'est celui d'une certaine pratique des règles qui régissent la vie en commun. C'est pour ça qu'il y a un certain nombre de programmes qui vont de l'école enfantine à la fin du secondaire II, qui permettent aux enfants, aux jeunes adolescents, puis aux jeunes, – certains ont déjà le droit de vote – d'exercer les règles de ce vivre ensemble jusqu'à l'exercice du droit démocratique. Nous avons avant toutes les votations, par exemple dans les collèges, la possibilité d'organiser des débats et je remercie les députés qui se mettent régulièrement à disposition pour animer ces différentes discussions.
2. Ce deuxième aspect est aussi celui qui a motivé le Conseil d'Etat à accepter le postulat. Ça n'est a priori pas un problème de plan d'études et de place de cet enseignement dans les grilles des différents niveaux d'enseignement. C'est une question de pratique et c'est sur ce point-là qu'il nous paraît important de donner un rapport, de faire un point de la situation, d'examiner les améliorations susceptibles de faire reculer la méconnaissance que les jeunes ont de l'éducation à la citoyenneté, des institutions et du rôle qu'ils seront appelés à jouer comme adultes. Et effectivement, il semblerait, à entendre l'un ou l'autre enseignant qui s'est exprimé parmi vous, que la pratique des écoles est assez différente ou semble différente.
3. Il me paraît cependant également important de souligner que vous ne pouvez pas indiquer et donner cette seule responsabilité à l'école. C'est une responsabilité que nous devons partager avec la société civile, avec les associations, avec les communes qui préparent bien aussi leurs jeunes citoyens, qui font aussi pour eux des réceptions et qui essaient de les intéresser à la chose publique. Pour ce domaine comme pour d'autres, j'ai souvent l'occasion de le dire, l'école peut beaucoup mais elle ne peut pas tout. Elle ne peut améliorer la situation que dans un effort concerté de l'ensemble des acteurs du monde politique, et vous et nous, appartenons à ces partenaires et à ces acteurs qui peuvent améliorer la situation.

M<sup>me</sup> la Députée Vez, que je remercie encore pour le dépôt de son postulat, l'a dit, le savoir donne le pouvoir. Elle m'a complétée car j'ai plutôt coutume de dire le savoir donne la liberté, mais il donne aussi la responsabilité, la responsabilité pour soi-même et pour autrui et c'est un des aspects de l'éducation citoyenne. Je ne peux que vous encourager à encourager vos enfants et les jeunes que vous connaissez à exercer ce droit qui est aussi leur devoir.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 82 voix contre 0. Il n’y a pas d’abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chasot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 82.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d’Etat pour qu’il lui donne la suite qu’il implique.

### **Motion populaire MP1509.10** **(Jeunesse socialiste fribourgeoise – gratuité des transports publics pour les jeunes du canton de Fribourg)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**Bonny David** (PS/SP, SC). Ce matin, en plenum, nous avons voté un projet de décret pour un crédit d’engagement d’un montant très important pour la mise en œuvre d’un plan d’action défini dans la stratégie du développement durable du canton de Fribourg et ceci à l’unanimité. Un magnifique résultat. Le signal est clair. Nous voulons nous engager davantage pour le développement durable. Le programme de mobilité permettra d’augmenter la part des transports publics et la participation de la population à la protection du climat, deux choses qui sont clairement mentionnées et qui apparaissent comme des projets phares de cette stratégie. Le canton de Fribourg veut être exemplaire et respectueux de l’environnement.

<sup>1</sup> Déposée le 7 décembre 2010, *BGC* septembre p. 1774; réponse du Conseil d’Etat le 21 juin 2011, *BGC* septembre p. 1761.

Passons maintenant de la théorie à la pratique. A y regarder de prêt, la motion populaire qui demande la gratuité des transports pour les jeunes entre parfaitement dans cette stratégie adoptée. Augmenter le nombre de personnes dans les transports publics, diminuer le volume, avec en prime, une meilleure protection du climat, voilà ce que nous recherchons. Nous venons à l’instant de l’accepter. Rappelez-vous le postulat de M<sup>me</sup> la Députée Parisima Vez au sujet de l’éducation civique à l’école, également accepté à l’unanimité. Un des arguments consistait à dire que plus les enfants seront formés jeunes à l’éducation civique, meilleurs citoyens ils seront par la suite. Dans le domaine des transports, c’est pareil. Plus les jeunes seront habitués aux transports publics tôt, plus longtemps ils seront amenés à les utiliser durant leur vie active et moins ils utiliseront de véhicules privés sur les routes. A l’examen de ces deux arguments, un refus de cette motion paraîtrait tout de même contradictoire avec la politique voulue ce matin par le Grand Conseil. Autre élément, il est dit dans la réponse du Conseil d’Etat que plusieurs études démontrent que le coût des transports publics n’a qu’un effet marginal sur la fréquentation. Ce n’est pas le critère du coût qui est décisif. La qualité fait la quantité. A titre personnel, je côtoie des familles qui ont des difficultés et je constate en effet que c’est le coût qui est important. Ce sont les moyens de payer qui ne sont pas toujours évidents. Les rabais évoqués ne sont pas si simples et pour ces familles, tout se calcule. Aujourd’hui, la vie est difficile. De plus, nous avons beaucoup de familles à moyens et bas revenus avec un ou plusieurs enfants. On ne peut donc pas avoir la qualité et la quantité pour nos transports. Cela ne changera rien. Cette motion est une véritable attente de la part de la grande majorité des familles fribourgeoises. Je suis certain, comme chaque parti est prêt à porter un large soutien aux familles, que vous le prouverez tout à l’heure.

Maintenant, il y a Châteauroux. Châteauroux est le mauvais exemple donné par le Conseil d’Etat. Je ne comprends pas pourquoi il n’est pas indiqué dans ce rapport qu’à Châteauroux les transports sont gratuits depuis 2001. Cela fait dix ans. Si c’était aussi mauvais que ça, il y a longtemps qu’ils auraient abandonné cette gratuité des transports et un message de la communauté de l’agglomération Castelroussine le confirme. Les bus sont gratuits et c’est un succès incontesté. J’en ai la preuve. Je me demande pourquoi le Conseil d’Etat ne l’a pas dit. De plus, les objectifs sont les mêmes qui sont définis dans la motion. Pourquoi le Conseil d’Etat ne dit pas qu’en France cette gratuité des transports est même contagieuse? Il y a actuellement 13 villes qui offrent la gratuité. Libourne était la dernière. Il y a eu Châteauroux, Aubagne dans les Bouches-du-Rhône, Compiègne dans l’Oise et j’en passe. A Libourne, depuis 2009, on avait d’abord offert la gratuité aux jeunes et ça fonctionnait tellement bien que depuis 2010, on offre la gratuité à tous. En France, on n’a pas de pétrole, on a des idées et de la volonté. A Fribourg, on n’a pas de pétrole, on a des idées, mais est-ce que l’on aura la volonté? Je pense que l’on n’est pas moins bons que les députés français. On peut accepter cette motion qui permet la gratuité des transports.

La motion demande également la gratuité pour les rentiers. Cette gratuité serait une véritable bouffée d'air dans leur budget. Nombreux sont les rentiers qui ont déjà bien de la peine à tourner avec leur maigre retraite. Je suis aussi persuadé que cela leur permettrait de garder une vie plus active, plus autonome et de voyager en toute sécurité. Pour certains, cela permettrait de reconnaître, de retrouver, de visiter certaines régions touristiques de notre canton, comme par exemple Morat, la Singine, le Lac noir, Estavayer-le-Lac, Romont, la Gruyère, la ville de Fribourg. On aurait certainement toutes et tous à y gagner. Que voulons-nous aujourd'hui? Plus de transports publics? Nous voulons moins de véhicules sur nos routes, améliorer la qualité de vie et habituer nos jeunes à emprunter les transports publics. Tout cela est possible. C'est par un choix que nous aurons à répondre tout à l'heure. Pour conclure, tout en tenant compte des raisons invoquées, je vous invite, au nom de tous les jeunes, de tous les retraités et de toutes les familles de ce canton, à accepter cette motion populaire.

**Menoud Eric** (*PDC/CVP, GR*). Je répondrai à M. Bonny, peut-être que les Français ont, en plus, des dettes.

Si la démarche peut paraître sympathique, est-ce réaliste d'introduire la gratuité des transports publics pour tous les jeunes en formation jusqu'à l'âge de 30 ans ainsi que pour les rentiers AI et AVS domiciliés dans le canton? Au nom du groupe démocrate-chrétien, il s'agit d'une fausse bonne idée. Pas de ticket, pas de tourniquet, pas de contrôleur. Si l'emballage peut paraître séduisant, le contenu ne tient pas ses promesses. Le fait de payer son ticket permet de responsabiliser les voyageurs. Personne ne conteste la nécessité d'encourager le recours aux transports publics. Cependant, la gratuité des transports publics n'est pas le bon moyen pour y parvenir. Un réseau et des horaires denses vont sûrement attirer plus d'usagers que la mobilité gratuite pour une partie de la population. Non à une mobilité gratuite payée en totalité par les contribuables, oui à une politique des transports responsables qui vise à améliorer l'offre, la qualité et la fréquence des transports sans préteriter les régions périphériques. Aujourd'hui, on ne rase pas gratuit, ni demain d'ailleurs. Je vous demande, pour ces considérations, de rejeter cette motion populaire.

**Ith Markus** (*PLR/FDP, LA*). Comme le dit aussi le Conseil d'Etat dans sa réponse à la présente motion, le groupe libéral-radical salue également la volonté d'augmenter l'utilisation des transports publics. Dans le même esprit, nous estimons justifié que ces transports publics soient payés à leur juste valeur. De plus, plusieurs études ont démontré que ce n'est de loin pas le prix qui incite les gens à utiliser ou non les transports publics. Au contraire, les horaires, la fréquence et un réseau qui répond aux besoins de la population sont les éléments clés du succès des transports publics.

Im Gegenteil: Der beobachtete Effekt ist derjenige, dass vor allem kürzere Strecken mit öffentlichem Transport gemacht werden, wenn dieser gratis ist. Dass dies im Sinne einer körperlichen Ertüchtigung unser Bevölke-

rung sei, scheint mir ganz und gar nicht. Vielmehr sollten wir unsere Jungen anhalten, kurze Strecken auch zu Fuss zu bewältigen.

Dass wir uns heute dennoch mit dieser Motion auseinandersetzen, ist einfach erklärt: Wer sagt schon im Rahmen einer Unterschriftensammlung Nein zu einer Senkung der Transportpreise? Doch wenn wir ein bisschen weiterdenken und verantwortungsbewusst handeln wollen, gilt es Folgendes zu bemerken: Aufgrund der Tatsache, dass bereits heute die Kosten nur zu 35% durch die Reisenden gedeckt werden, wird die Gesamtheit der Steuerzahler bereits genügend belastet. Eine weitere Vergünstigung würde diese Solidarität zwischen Nutzern und Nichtnutzern aushöhlen und zu einer erhöhten Ungleichheit führen.

Il faut également relever qu'un bon nombre d'utilisateurs bénéficient déjà de réductions sur les tarifs, à nommer ici plus particulièrement les jeunes et les personnes âgées. La solidarité entre les différents groupes d'âge de la population joue déjà très bien et nous ne sommes pas d'accord de pousser encore plus loin. C'est avec ces quelques remarques et dans le but de montrer que la vie n'est pas gratuite que le groupe libéral-radical refuse la présente motion et vous invite à en faire de même.

**Johner-Etter Ueli** (*UDC/SVP, LA*). Was nichts kostet, wird wenig geschätzt oder ist nichts wert. Das sagt der Volksmund. Das gilt in übertragenem Sinne auch für die Dienste der öffentlichen Transportunternehmen. Die Volksmotion der Juso verlangt für die Alterskategorien unentgeltlichen Zugang zu den Verkehrsmitteln, die schon heute von Vorzugstarifen profitieren können. In der Antwort des Staatsrates wird dies ausführlich erwähnt. Die Tarifpolitik ist nach unserer Meinung Angelegenheit der verschiedenen Verkehrsunternehmen. Der Staat oder auch die Politik soll sich hier wenn möglich nicht oder nicht stark einmischen. Umso mehr, da schon heute zwei Drittel der Kosten durch die öffentliche Hand bezahlt werden. Zum Schluss möchte ich noch erwähnen, dass es vor allem Jugendliche sind, die durch Vandalismus den Transportunternehmen oft grosse Schäden und dadurch unnötige Kosten verursachen. Wohlverstanden, dies ist eine kleine Minderheit, aber es sind immerhin Angehörige der Alterskategorie, für welche ausgerechnet jetzt die Volksmotion jetzt noch Gratisbeförderung verlangt.

**Mutter Christa** (*ACG/MLB, FV*). Das Mitte-Links-Bündnis hat mit viel Sympathie und einigen Fragen diese Volksmotion ausführlich diskutiert.

Es ist klar, dass das ein Thema ist, dass die Jungen des Kantons mit Recht sehr beschäftigt und ebenfalls ein Thema für die Seniorinnen und Senioren ist. Die Benützung der öffentlichen Verkehrsmittel in unserem Kanton ist erschreckend unterdurchschnittlich im Schweizerischen Vergleich. Zugleich haben wir eine demografische Entwicklung mit besonders vielen Jugendlichen; mehrere tausend Jugendliche, die sich jeden Tag in die Schulen und Lehrstätten unseres Kantons begeben. In diesem Sinne ist es ein sehr wichtiges Anliegen, das da aufgegriffen wurde.

Unsere Fraktion ist aber geteilter Meinung über die Prioritäten, die in diesem Bereich zu setzen sind. Ist es wichtiger, beim Preis zu schrauben oder beim Angebot?

Vu l'importance de ce sujet, nous nous rendons compte que beaucoup de jeunes se heurtent à une desserte insuffisante des transports publics. Cette desserte n'est souvent pas attractive du point de vue des horaires, des cadences, du matériel roulant sur certains tronçons et également du point de vue tarifaire. Une partie de notre groupe pense que l'amélioration de la desserte est plus importante que de baisser les tarifs ou d'accorder la gratuité. Une autre partie du groupe pense que la gratuité pour les jeunes et les personnes âgées serait un moyen pour stimuler et favoriser le recours aux transports publics. On entend souvent l'argument qu'il n'y pas la demande qui y correspond. Stimuler la demande est un moyen pour augmenter l'évolution des transports publics et assurer la desserte aux futurs utilisateurs, qui sont les futurs adultes, qui ont pris l'habitude et le plaisir de recourir aux transports publics. Force est de constater que, pour les familles de ce canton où il y a plusieurs jeunes qui ont besoin d'un abonnement pour les transports publics, les rabais accordés par les entreprises et les communautés tarifaires qui sont actives dans le canton de Fribourg ne sont pas suffisamment attractifs. Comme mon collègue Bonny l'a dit, c'est une lourde charge pour le budget familial. Quand je vois que certains groupes font l'oreille sourde aux demandes des jeunes, j'aimerais tout de même remercier les jeunes socialistes pour avoir lancé ce thème. Vu que le sort de leur motion populaire me semble un petit peu incertain, je leur donne la promesse que c'est un thème que nous soutiendrons, si besoin sous une autre forme, dans cette enceinte.

**Gasser Lukas** (PDC/CVP, SE). Ich möchte zu Beginn gegenüber der SP und gegenüber den Jungsozialistinnen und Jungsozialisten meinen Respekt für die Einreichung dieser Initiative zollen.

Es ist uns ein wichtiges Anliegen, mehr Leute auf den öffentlichen Verkehr bringen, wie wir heute Morgen auch schon beim Thema Nachhaltigkeit angesprochen haben.

Nichtsdestotrotz bin ich überzeugt, dass diese Initiative der falsche Weg ist. Der öffentliche Verkehr kostet und zwar nicht zu knapp. Im Kanton Freiburg zahlt jede Gemeinde rund 40% an den öffentlichen Verkehr. Bei Annahme einer solchen Initiative befürchte ich, dass die Gemeinden noch viel mehr zu diesen Kosten beitragen müssten. Im Vergleich: Im Kanton Bern zahlen die Gemeinden nur 30% an den öffentlichen Verkehr. Daher sehe ich viel eher die Möglichkeit, das Angebot zu verbessern, wenn wir die Jugend mehr auf den öffentlichen Verkehr bringen wollen. Herr Vonlanthen wohnt auch in St. Antoni wie ich selbst. Versuchen Sie einmal, am Wochenende mit dem öffentlichen Verkehr in den Ausgang zu kommen. Der letzte Bus fährt um halb sechs am Abend. Als Jugendlicher kann ich Ihnen sagen: Das ist zu früh, um in den Ausgang zu gehen. Und der letzte Bus zurück um 23.40 Uhr ist ebenfalls zu früh. Nur das als Beispiel.

Ich unterstütze daher die Idee des Mitte-Links-Bündnisses, das Angebot zu verbessern und nicht am Preis

zu schrauben. Über den Preis können wir nachher noch diskutieren, sobald wir ein anständiges Angebot haben. Ich bin auch der Meinung, dass wir Jugendlichen zur Eigenverantwortung erziehen müssen und daher wäre es eine falsche Idee, einfach ein Angebot gratis zur Verfügung zu stellen.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Je ne soutiendrai pas cette initiative qui va trop loin. Elle va trop loin en donnant la gratuité pour les étudiants jusqu'à 30 ans, pour les rentiers AVS et pour les rentiers AI. Par contre, j'ai une grande sensibilité pour la gratuité pour les jeunes, mais pas jusqu'à 30 ans. Je pense qu'un jeune qui prend les transports publics et s'il a la gratuité durant son apprentissage, il va continuer à le faire plus tard. Je pense qu'il serait dès lors judicieux de donner cette gratuité. Les opérateurs téléphoniques l'ont compris avec les natels. Les natels sont gratuits pour les jeunes, pourquoi? Pour inciter les jeunes à utiliser plus longtemps leur natel. Je pense qu'avec les transports publics, on peut faire la même chose. Si le jeune en apprentissage a déjà sa voiture, il va sur sa place de travail en voiture, il va continuer à le faire ultérieurement et il ne va pas utiliser les transports publics. Par contre, le jeune qui est en apprentissage, qui continue à prendre les transports publics, qui a la gratuité, qui prend l'habitude de voyager dans les différentes communes et jusqu'à sa place de travail avec les transports publics, il continuera à le faire. Je pense que le gouvernement pourrait rebondir sur cette proposition. Je verrais bien qu'il prenne l'initiative dans ce sens, mais aller bien moins loin que cette initiative, qui est bonne pour les élections, mais qui n'atteint pas le but qu'on aimerait atteindre.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). J'ai reçu il y a quelque temps un faire-part de naissance qui disait qu'il ne fallait pas, comme adultes, essayer de faire en sorte que les enfants nous ressemblent, mais à quelques reprises, il nous appartenait de leur ressembler ou en tout cas de tenter de le faire. On voit que, dans ce canton, les jeunes parfois se désintéressent de la politique. Ici, on a le contraire. On a des jeunes qui ont des idées, qui le manifestent et qui viennent les défendre. Je salue leur présence. Quel est le signal que l'on veut donner à ces jeunes? Quel est le risque que l'on prend avec cette motion?

A entendre les divers intervenants, il me semble que celle-ci sera rejetée, même si je perçois quelques lueurs d'espoir chez le député Ducotterd qui voudrait revenir avec d'autres propositions en demandant au gouvernement d'agir. A-t-on déjà expérimenté ceci? Sous quelle forme? On a donné des exemples en France où ça fonctionne bien. Je ne suis pas un spécialiste de l'agglo, mais j'ai cru comprendre qu'en Sarine, pour les élèves des cinq CO, il y avait la gratuité qui était donnée pour tous les transports publics, non seulement durant les temps d'école, mais également durant les week-ends. Je trouve que ceci est une bonne chose. Nous avons accepté hier une défiscalisation des allocations familiales proposée par le député Menoud avec un coût de 15 millions. Avec cette gratuité, nous allons dans le même sens. Les enfants naissent, il y a les allocations fami-

liales, ils grandissent et prennent les transports publics. Je crois que la question des coûts n'est pas forcément l'élément essentiel. Avec les possibilités qui existent (Frimobil, etc), on a déjà beaucoup de rabais. On voit que les jeunes ne prennent pas forcément les transports publics. L'idée est de les inciter. Les horaires sont une bonne chose. On voit que le coût peut l'être aussi. Il doit devenir naturel pour ces jeunes de prendre les transports publics et de les utiliser. Il ne faut pas toujours dire à ces jeunes «oui vous avez une bonne idée» mais qu'on ne peut appliquer. On peut dire «vous avez une bonne idée» et on va l'appliquer. C'est pour cette raison que je demanderai à M. le Commissaire du gouvernement, si la motion est rejetée, qu'il nous indique quels signes d'incitation il pourrait encore prendre. De mon point de vue, je vois qu'avec l'engorgement des routes et avec les questions financières qui arrivent, je préconiserai une extension de ces gratuits des transports publics, car on doit vraiment aller dans cette direction. Je soulignerai encore la bonne idée de ces jeunes qui, dans leur motion, ont intégré les rentiers AVS, puisque ce sont les deux extrêmes de la population qui sont touchées par ces mesures. Pour toute ces raisons, je vous demanderai de soutenir cette motion populaire.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). Je vais tout d'abord faire abstraction de mon statut de retraité. Je salue tout de même cette motion des jeunes socialistes. Nous sommes personnellement situés dans des régions périphériques, loin de tout. Je crois qu'une grande partie des députés dans cette salle représentent ces régions périphériques. Lorsque vous avez une famille avec trois jeunes dont un doit aller à Fribourg, l'autre à Yverdon et le dernier au gymnase, je crois qu'à la fin de l'année, dans le budget final, ça compte. Je vais la voter cette motion, mais j'aimerais demander que l'on accentue un petit peu ces montants, à savoir déduire des montants plus importants pour ceux qui les emploient. Il n'est pas question de mon statut de retraité AVS, M. Vonlanthen. Pour ces élèves, pour ces familles, qui sont situées dans des régions périphériques, et finalement pour l'ensemble de ces jeunes, faites-le. Il y a des gens qui gagnent bien leur vie. Il y a des gens qui gagnent 15 000, 20 000 voire 30 000 francs par mois, mais le petit ouvrier qui travaille à Cremo ou chez Morandi avec à peine 4000 francs, quand il faut payer les déplacements pour trois gamins: comment ça va?

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). Contrairement à mon collègue PDC qui parlait d'une fausse bonne idée, je parlerai d'une bonne fausse idée. Fausse idée, pourquoi? Parce que nous en avons discuté hier, je suis toujours extrêmement méfiant avec des améliorations de situations financières provoquées par l'Etat pour des catégories de population. Nous en avons parlé lors des allocations familiales. Il y a, dans notre canton, des personnes âgées qui ont des moyens financiers et ceux qui ont eu la chance d'avoir une LPP complète et qui en bénéficient maintenant. Cependant, il est vrai aussi que beaucoup de personnes âgées sont dans des situations difficiles. Idem par rapport aux jeunes. La fausse idée est de privilégier une catégorie de personnes. La bonne idée qui est amenée par l'initiative des

jeunes socialistes, c'est de changer complètement le paradigme du transport public qui voulait, il y a encore un certain nombre d'années, que l'on couvre les frais d'une entreprise de transport par les billets payés. Il y a maintenant une responsabilité au niveau social à prendre pour résoudre le problème de la mobilité qui devient de plus en plus important. Les coûts, me direz-vous? Eh oui, les coûts. Nous avons décidé ce matin un certain nombre de mesures pour des panneaux anti-bruit que les collectivités publiques doivent prendre pour faire face au flux de véhicules qui les traversent chaque jour. Il y a un potentiel d'économie, si 1, 2, 3 ou 5% de la population utilisait les transports publics à la place des transports privés ce qui serait énorme. Ceci est la bonne fausse idée. Je remercie les jeunes socialistes de l'avoir proposée et pour ceci – j'aimerais d'ailleurs aller plus loin, je suis pour une gratuité générale – je soutiendrai cette initiative.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). J'aimerais juste répondre à mon collègue le député Mauron que la gratuité, elle n'est pas pour tout le monde. Il a donné l'exemple des CO de Sarine campagne. Cette gratuité coûte quand même plus d'1 million aux communes qui ont construit ces CO. Cette gratuité est une fausse idée. Je connais des jeunes qui ont bénéficié de la gratuité des transports publics entre Givisiez et Fribourg durant leur période de CO et de collègue Saint-Michel, mais dès qu'ils ont eu un permis de scooter, ils n'ont plus pris les transports publics, sauf occasionnellement.

**Binz Joseph** (UDC/SVP, SE). Ich hoffe, dass Sie die Jungen mit dieser Volksmotion nicht noch mehr nicht erziehen, sondern verziehen. Die tpf tâte besser daran, ihre Automaten auszuwechseln, damit der Benutzer das Wechselgeld zurück bekommt.

**Gander Daniel** (UDC/SVP, FV). Je salue la motion des jeunes socialistes. Cependant, j'aimerais poser deux questions. M. Bonny a fait remarquer la gratuité des transports publics en France. Mais quelle est la situation financière de ces communes? Deuxièmement, qui trouvera les ressources financières nécessaires pour payer les salaires des employés des TPF?

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** J'aimerais remercier les différentes intervenantes et différents intervenants pour leur prise de position. J'aimerais relever encore une fois ce que l'on a déjà mis dans la réponse. Le Conseil d'Etat tient tout d'abord à saluer la volonté des motionnaires à vouloir encourager un changement des habitudes en matière de transport et augmenter ainsi l'utilisation des transports publics. Bien évidemment, le Conseil d'Etat a la ferme volonté d'augmenter l'attractivité des transports publics. On l'a mis en exergue à plusieurs reprises par des faits. La gratuité complète ou partielle des transports publics pour l'usager est une proposition qui revient périodiquement. Quel rôle joue le prix sur l'attractivité des transports publics? Plusieurs études démontrent que le coût du titre des transports n'a qu'un effet marginal sur la fréquentation des transports. Le prix ne représente en effet que l'un des nombreux éléments qui influencent

son utilisation. L'EPFL et le car postal ont publié récemment une étude qui montre également que le prix ne joue pas un rôle fondamental dans l'attractivité des transports publics. Cette étude montre notamment que l'amélioration la plus souvent demandée pour les transports publics concerne l'augmentation de la fréquence, à savoir d'avantage de courses, aussi bien durant les heures creuses que pendant le week-end ou en soirée. La deuxième amélioration concerne les correspondances, le prix ne venant qu'en troisième position.

En ce qui concerne les villes qui ont expérimenté la gratuité, je ne connais pas la situation financière de ces communes. Cependant, on peut citer la ville de Châteauroux en France qui n'a pas constaté de changements significatifs dans la répartition modale. C'est l'étude de l'ADEME (agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui a analysé le cas de Châteauroux. Il s'avère que les nouveaux utilisateurs ne sont pas automatiquement d'anciens automobilistes qui auraient abandonné leurs véhicules privés. Ce sont aussi des piétons et des cyclistes qui utilisent désormais les transports publics pour de courtes distances. La gratuité pose également le problème de l'utilisation durable des ressources. C'est aussi un aspect de la durabilité du développement durable.

Actuellement, les recettes des transports publics ne couvrent qu'une partie de leurs coûts. Le compte des transports 2005, publiés par l'office fédéral de la statistique, montre que le taux de couverture des coûts de transports publics routiers se situe pour toute la Suisse à 52% et celui du trafic ferroviaire de voyageurs à 56%. Dans le canton de Fribourg et pour le trafic régional, ces taux de couverture sont inférieurs et se montent à 35%. Les pouvoirs publics couvrent en moyenne 65% des coûts des prestations. En plus, il y a des mesures complémentaires qui sont financées par les communes. La tarification des transports publics permet notamment de responsabiliser chaque voyageur et d'utiliser les ressources de manière raisonnable et durable. Aujourd'hui déjà, les enfants et les jeunes en formation utilisent fortement les transports publics. Les abonnements juniors qui vont jusqu'à 26 ans représentent 80% des abonnements annuels Frimobil et 40% des abonnements mensuels. Les jeunes bénéficient par ailleurs aujourd'hui déjà de plusieurs tarifs préférentiels. Je citerai à titre d'exemple l'abonnement «voie 7» qui permet aux jeunes de moins de 25 ans, détenteurs d'un demi-tarif de voyageur, de voyager librement à partir de 19 heures et jusqu'à 5 heures du matin sur l'ensemble du réseau des CFF et auprès de nombreuses entreprises de transport privées.

En outre, l'application de la gratuité sur l'ensemble du territoire cantonal se heurterait à des problèmes conséquents de mise en œuvre, à la fois techniques et légaux (vérification des ayants droits, limitation des abus, indemnisation des entreprises pour les pertes de recettes). De plus, les jeunes devant se former à l'extérieur du canton seraient directement pénalisés puisqu'ils ne bénéficieraient que partiellement de la gratuité. Avec la mise en place de la communauté tarifaire Frimobil, le canton de Fribourg s'est doté d'un système tarifaire simplifié, facilitant l'accès aux transports publics. L'introduction de Frimobil a nécessité d'ailleurs un investissement initial de plus de 1 million de francs

par le canton de Fribourg. Depuis son introduction, en décembre 2006, Frimobil connaît une évolution réjouissante de la fréquentation. Plutôt que la gratuité, le Conseil d'Etat souhaite poursuivre la politique d'amélioration des transports publics. La réalisation du RER Fribourg/Freiburg est la pièce maîtresse du développement des transports publics dans le canton. Des investissements conséquents ont déjà été consentis, tant pour l'amélioration de l'infrastructure que pour l'achat de matériels roulants. Au niveau tarifaire, la communauté tarifaire Frimobil doit se développer, proposer de nouvelles offres promotionnelles pour des groupes ciblés, par exemple des offres combinées et des actions promotionnelles.

Messieurs Ducotterd, Mauron et Duc, on doit pouvoir continuer à réfléchir, bien sûr, à développer de nouvelles idées pour encore améliorer l'attractivité des transports publics. Je dois vous dire qu'il y a tout de même aussi l'offre qui doit être poussée. Si cette motion était acceptée, on devrait dépenser entre 10 et 15 millions par année, montants qui ne seraient pas à disposition pour cette amélioration de l'offre. Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'Etat propose de rejeter cette motion populaire.

– Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 54 voix contre 21. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). Total: 21.

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cötting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 54.

*Se sont abstenus:*

Brodard V. (GL, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB). Total: 2.

– Cet objet est ainsi liquidé.

**Rapport N° 248**  
**sur le postulat P2050.09 Jean- Daniel Wicht/André**  
**Ackermann (contrôle des coûts et des prestations**  
**des entreprises de transports publics)<sup>1</sup>**

*Discussion*

**Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC).** Je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour ce rapport détaillé qui répond à certaines inquiétudes des postulants. Il a le mérite de préciser l'organisation du système de financement des transports publics et du rôle du Conseil d'Etat. Je constate que le cadre est fixé par des lois et ordonnances fédérales apportant finalement peu de marge de manœuvre aux autorités cantonales. Même si les subventions allouées aux entreprises de transport ne sont pas liées aux performances en termes de nombre de passagers transportés par ligne concessionnée, je souhaite vivement que le Conseil d'Etat, au travers de sa présence dans les conseils d'administration des entreprises de transport, plus particulièrement au sein des TPF, fixe des exigences pour augmenter la part modale des transports publics. Il serait bon que nos entreprises soient plus actives dans la promotion des transports publics, plutôt que dans l'événementiel. Par exemple, pourquoi ne pas offrir un abonnement d'un mois pour une zone tarifaire déterminée à tous les habitants d'un nouveau quartier ou aux utilisateurs d'une voiture lors d'un changement d'une zone blanche de parcage en une zone bleue? Voilà les idées qui peuvent améliorer la situation. L'abonnement en soi, à part la valeur du papier et son temps de distribution, ne coûte rien de plus à l'entreprise de transport et permettra de fidéliser probablement de nouveaux utilisateurs. Actuellement, les entreprises ne recherchent pas activement la clientèle car les déficits sont couverts par les pouvoirs publics. Il est temps que cela change et j'espère que le Conseil d'Etat prendra des mesures allant dans ce sens. Ce rapport nous apprend que le modèle de convention d'objectifs mis en place par la confédération pourrait être repris au niveau du canton en fonction d'éventuelles bonnes expériences, affaire à suivre donc. Pour terminer, je tiens à saluer la volonté du Conseil d'Etat de renforcer le suivi et l'examen des résultats financiers des entreprises de transport, notamment pour les prestations aux communautés tarifaires régionales, comme Mobul ou celle de l'agglomération de Fribourg. Sur ces remarques et considérations, je prends acte de ce rapport, comme le groupe libéral-radical à l'unanimité.

**Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC).** Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt du rapport N° 248 concernant le contrôle des coûts et des prestations des entreprises de transports publics. Nous remercions le Conseil d'Etat pour les explications fournies. Conscients que l'activité des entreprises de transports publics est fortement encadrée par la législation fédérale, nous comptons sur le Conseil d'Etat afin d'améliorer l'efficacité des transports publics

et pour garantir un système de transport performant. Nous prenons acte du rapport.

**Binz Joseph (UDC/SVP, SE).** Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dankt dem Staatsrat für den Bericht über die Kontrolle der Kosten und Leistungen der öffentlichen Verkehrsunternehmen. Der Bericht befriedigt uns aber nur zum Teil.

Daher haben wir noch nachfolgende Fragen: An der Planungsdebatte des Grossen Rates vom 8. Oktober 2009 zum Postulat 2047 stellte unsere Fraktion damals das Begehren, dass das Eisenbahnnetz der tpf zu analysieren sei; ob dies den heutigen Anforderungen immer noch entspreche. Der heutige Bericht enthält keine Antwort auf unsere Frage. Als Beispiel zitierten wir damals die Bahnstrecke Bulle–Broc. Auf dieser Regionallinie werden Personen sowie Güter transportiert. Unsere Fraktion ist sich ziemlich sicher, dass die Warentransporte für eine Firma prozentual die Personentransporte übersteigen. Oder direkter gefragt: Fliessen via diese Regionallinie Bulle-Broc indirekt Bundes- und Kantonssubventionen in die Kasse eines der grössten Weltkonzerne?

Über den Schülertransport mittels Kleinbussen steht nichts im Bericht. Wir haben dem Geschäftsbericht 2010 entnommen, dass der Schülertransport mit Kleinbussen zunimmt. «Un parc grandissant de minibus spécialement équipés pour le transport scolaire.» Nach unserem Wissenstand werden an verschiedene Gemeinden Subventionen für diese Schülertransporte ausbezahlt. Uns interessiert, was für Kriterien die Gemeinden erfüllen müssen, um Subventionen zu erhalten. Alle wissen, dass Gemeinden, Kanton und tpf ein Netzwerk bilden. Dagegen wäre nichts einzuwenden. Leider sind uns Fälle bekannt, in denen nach Ausschreibungen der Gemeinden die Firma tpf mit einem erheblich höheren Preis als Unternehmer aus der Privatwirtschaft den Zuschlag erhalten hat. Unserer Meinung nach läuft hier etwas falsch und das hat auch nichts mit Marktwirtschaft, sondern mit Netzwirtschaft zu tun.

Wir hoffen, dass der Staatsrat die gestellten Fragen beantworten kann und wir danken dafür.

**Ackermann André (PDC/CVP, SC).** Je remercie en tant que copostulant le Conseil d'Etat et prends acte du rapport, certes intéressant, mais qui passe un peu comme chat sur braise sur certains griefs formulés dans le postulat. Notre postulat a été déposé il y a maintenant plus de deux ans et entre temps un changement important est intervenu. Je porte de très grands espoirs dans la nouvelle direction des TPF pour mettre en place une nouvelle et véritable stratégie d'entreprise, plus tournée vers le client, avec aussi une meilleure communication et un plus grand dynamisme dans la promotion des transports publics. Si une bonne gestion est louable et absolument nécessaire, il ne faut pas que les autres objectifs, tout aussi importants, soient négligés. C'est avec ces considérations que je remercie le Conseil d'Etat pour la rédaction de son rapport.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Force est de constater que la société des

<sup>1</sup> Rapport en pp. 1515ss.

transports publics fribourgeois (TPF) présente une bonne santé financière. Cette situation réjouissante lui permet d'envisager l'avenir avec sérénité et d'assumer aussi ses responsabilités dans le cadre du développement du RER Fribourg/Freiburg. Vu le temps avancé, je ne fais pas la reprise des différents éléments qui ont été mentionnés, également dans le rapport, concernant notamment le cadre légal, la procédure de commande, la question de la tarification, la comptabilité et la surveillance. J'aimerais uniquement dire que dans le contexte du dépôt de ce postulat, il y avait une tension très forte entre les TPF et l'agglomération. J'ai pu constater que, en présence de l'ancien directeur, on a pu faire des améliorations dans le contexte de la transparence. Il y a eu la signature d'un contrat cadre qui a été élaboré encore sous l'ancienne direction. Je suis également convaincu que la nouvelle direction a une approche très ouverte, une approche beaucoup plus communicative et de développement de ces transports publics. Comme le Conseil d'Etat l'a fait dans le cadre du Groupe E, il en fera de même pour les transports publics, où il a la majorité des actions, à savoir faire une sorte de politique de propriétaire où il définira les grandes lignes de la politique de cette entreprise.

Ich muss nun noch ganz kurz zum Schluss auf die Fragen von Herrn Binz eingehen. Zuerst stelle ich fest, dass es sich hier bei diesem Postulat nicht um konkrete Fragen zum Ablauf der Geschäfte der tpf handelte, sondern um eine Metafrage: Wie wird das Kontrollsystem entsprechend umgesetzt? Dazu haben wir die Antwort gegeben.

Bezüglich Ihrer Frage zum Eisenbahnnetz: Selbstverständlich sind wir daran, dieses Eisenbahnnetz immer wieder zu überprüfen und wir haben gerade im Zusammenhang mit der S-Bahn, mit dem RER Fribourg/Freiburg uns diese Überlegungen gemacht. In welche Richtung wollen wir gehen?

Wir haben gesagt, wir wollen in einer ersten Phase jetzt diese Verbindung Bulle–Romont–Freiburg–Bern und Lausanne sicherstellen. In einer zweiten Phase werden wir den Halbstundentakt zum Kantonszentrum hin organisieren und für eine dritte Phase haben wir bereits jetzt Studien in Auftrag gegeben. Zum Beispiel wird eine schnelle Strecke vom Greyerzbezirk Richtung Châtel und Palézieux untersucht und geprüft, ob hier das Angebot verbessert werden kann.

Zum Thema Bulle–Broc muss ich Ihnen sagen, dass wir hier ein hervorragendes Beispiel haben, um eben auch im Bereich des Tourismus, im Bereich unserer Wirtschaftsförderungspolitik etwas zu machen. Ich habe Ihnen in diesem Saal auch schon davon erzählt, dass wir die Idee eines «Cluster Food and Tourism» haben, wo wir zusammen mit Nestlé, zusammen mit Gruyères, zusammen mit dem Schloss Greyerz, eine Einheit machen wollen, um Touristen anzuziehen. Daher kann man nicht einfach kurzerhand sagen, dass sei eine Bahnlinie, die nichts nützt.

Betreffend Schülertransporte ist die Erziehungsdirektion daran, die Sache zu prüfen und entsprechende Vorschläge demnächst zu unterbreiten.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Rapport N° 249 sur le postulat P2047.09 Christian Ducotterd/ Charles de Reyff (concept global des transports publics dans l'agglomération fribourgeoise)<sup>1</sup>

### Discussion

**Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC).** Je salue le rapport qui fait suite au postulat déposé avec notre ancien collègue Charles de Reyff. Ce rapport prend en compte tous les projets connus qui apporteront des améliorations afin d'optimiser les transports publics et de répondre à la croissance démographique importante de nos deux agglomérations. Ces différents projets sont inventoriés dans un seul document avec un descriptif de l'état actuel de la situation. Si nous pouvons constater que plusieurs buts semblent atteints ou réalisables à court terme, nous pouvons aussi remarquer que d'autres semblent enlisés, comme par exemple la construction d'une gare à Avry, alors que le Conseil d'Etat avait déjà donné sa préférence à la construction d'un CO à Avry, avec pour but d'y adjoindre une gare. La cadence des bus devrait aussi être augmentée. Les régions périphériques sans voie ferroviaire doivent aussi bénéficier de transports publics performants. On sait que des transports publics performants permettent de diminuer les voitures sur les routes aux heures de pointe et de diminuer aussi les infrastructures qui devraient être créées sur nos routes cantonales.

Le postulat demandait aussi d'étudier la possibilité de créer un arrêt dans le secteur d'Agy pour les trains en provenance de la voie de Morat–Courtepin et d'Estavayer-le-Lac–Grolley–Belfaux. L'emplacement devrait tenir compte des gros générateurs de trafic du plateau d'Agy, comme le centre sportif de Saint-Léonard et le Forum Fribourg, mais aussi de la future extension du quartier résidentiel sur les communes de Fribourg et de Granges-Paccot. Les projets ambitieux et difficilement réalisables ne doivent pas empêcher d'améliorer le réseau existant, sous prétexte d'études importantes qui n'aboutiront peut-être à rien.

Depuis la création de l'agglomération de Fribourg, il devient difficile de trouver un vrai moteur pour les transports publics. Nous ne savons plus qui est le vrai capitaine du bateau. L'agglomération n'a pas les moyens financiers – ou n'arrive pas à se les donner – qui permettraient de financer de grands projets, alors que l'Etat rappelle que c'est le rôle des communautés de transports de définir les besoins et les moyens nécessaires permettant d'optimiser les transports publics. L'Etat devrait s'impliquer davantage, que ce soit en mettant des moyens financiers plus importants ou dans la planification des infrastructures nécessaires. De tels investissements permettraient de décharger passablement les routes menant aux agglomérations, en rendant plus attractifs les transports publics performants. Ce ne sont pas seulement les habitants des agglomérations qui bénéficieraient de ces infrastructures, mais bien tout le canton, sachant qu'un nombre important de pendulaires doivent et devraient utiliser les transports publics pour se rendre sur leurs lieux de travail. La

<sup>1</sup> Rapport en pp. 1522ss.

question du rapport entre l'Etat et les agglomérations était un point important de ce postulat. Je regrette que le Conseil d'Etat n'ait fait qu'un point de la situation actuelle sans proposer de solutions permettant d'assurer une meilleure collaboration et plus de soutien pour mener à bien ces projets. Ce rapport nous permettra de suivre l'avancement des réalisations citées, dont un échéancier est annoncé pour leur réalisation, et de chercher des solutions en vue de concrétiser des points qui ne sont encore qu'à l'étape d'étude. Je vous rappelle que les transports publics sont un défi important pour un canton en pleine expansion.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Lors de la prise en considération de ce postulat en octobre 2009, le groupe libéral-radical espérait qu'au moment de sa réponse, le Conseil d'Etat pourrait annoncer la mise en place du RER. Moins de deux ans plus tard, les travaux sont bien avancés et la nouvelle liaison ferroviaire rapide Bulle–Romont–Fribourg–Berne à la cadence semi-horaire sera réalisée d'ici décembre 2011. Le groupe libéral-radical félicite le Conseil d'Etat de mener ces travaux tambours battants et se réjouit de l'inauguration de cette ligne. Le groupe libéral-radical soutient aussi la volonté du Conseil d'Etat de développer les lignes régionales.

En ce qui concerne plus spécifiquement la réponse attendue à ce postulat, le groupe libéral-radical est un petit peu resté sur sa faim. Alors que le postulat demandait que cette étude optimise les transports publics, en relevant les différents moyens techniques et financiers que peut apporter l'Etat aux agglomérations de Fribourg et de Bulle et en fixant les responsabilités entre les différents acteurs, la réponse du Conseil d'Etat fait un état des lieux sur les infrastructures à accomplir. Le Conseil d'Etat se contente de déclarer dans les conclusions que les services de l'Etat doivent soutenir dans la mesure de leurs moyens les communautés de transport dans la réalisation de leurs tâches. C'est un peu court. Nous aurions souhaité une réponse plus dynamique qui présente quels moyens le canton entend prendre pour soutenir les agglomérations, tant financiers que structurels, et quel rôle il aimerait jouer pour faire avancer ses bateaux dans les méandres légaux des diverses couches de l'aménagement territorial et des transports. Actuellement, la législation sur les transports constitue un frein au développement des transports publics par la réduction des subventions pour les lignes qui ne couvrent pas les 20% des coûts. En outre, le Conseil d'Etat n'a jamais fait usage de l'article 31 de la loi sur les transports qui lui permettrait de financer les investissements. C'est avec ces réserves que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

**Ackermann André** (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport très intéressant et complet rédigé par le Conseil d'Etat suite au postulat déposé par nos deux collègues. Ce rapport dresse l'état des lieux des différents projets en cours de réalisation, ou planifiés, ainsi que de leur cadre légal, projet tel que prévu par les deux communautés régionales de notre canton, l'Agglo et Mobul, ou par le plan cantonal des transports, sans oublier les différentes

étapes de réalisation du RER fribourgeois. Le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport extrêmement bien documenté et vous prie d'en prendre acte.

**Gander Daniel** (UDC/SVP, FV). Le rapport qui nous est présenté nous indique que le Conseil d'Etat a concentré tous ses efforts sur le concept global des transports publics et vise à répondre aux attentes qui existent, tant au niveau régional qu'au niveau cantonal. Le plan cantonal des transports, adopté par le Conseil d'Etat le 28 mars 2006, a été établi dans le but de coordonner, de concrétiser et de prendre des décisions et des mesures en matière de transport. Actuellement, ce plan, suite à l'adoption de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, est en cours de révision et est mis en consultation publique. La révision touchera les aspects relatifs à la coordination, à l'urbanisation avec les transports et sera complétée par ceux relevant du RER. Le développement des transports publics dans le canton et dans l'agglomération constitue une des priorités du Conseil d'Etat. Il est vrai que l'Agglo Fribourg a engagé la révision de son plan directeur. Elle devra veiller à concevoir de manière efficace l'urbanisation, les déplacements et le paysage, dans un objectif de développement territorial durable. L'Agglo Fribourg devra aussi intégrer les différentes thématiques mentionnées dans le module d'action, tel que le concept global des transports collectifs et individuels, le stationnement et la mobilité douce.

Au sujet des fiches de projet concernant les transports collectifs, je me permets à titre personnel de revenir sur les points 5 et 7. Le point 5 fait mention d'un système de transports automatisés entre la gare de Fribourg et le plateau de Pérolles, voire jusqu'à Marly. Si l'intention des motionnaires est louable, elle n'est réalisable qu'en partie, soit jusqu'à proximité du site de la nouvelle école d'ingénieurs. De là et sur le tronçon tendant jusqu'à Marly, il n'y a pas de place pour un tel véhicule monté sur rails. Introduire un nouveau moyen de transport sur cet axe, à l'exception d'un monorail aérien, me paraît purement utopique. Par contre, entre Fribourg et Marly, il serait souhaitable de s'orienter vers des voies pour les transports publics indépendants du trafic automobile, ceci afin d'améliorer la fluidité et le respect des horaires. Les coûts engendrés seraient certes importants, mais la mobilité et la pollution en seraient grandement avantagées et améliorées. Le point 7 mentionne que l'Agglo Fribourg est l'instance responsable pour réaliser des mesures favorisant la circulation des bus. L'Agglo est-elle vraiment l'autorité supérieure pour prendre certaines décisions? J'en doute. Après le dépôt de quelques propositions relatives à améliorer la circulation des bus, j'ai pu constater le peu d'enthousiasme et le manque de volonté de certains responsables communaux, dont certains sont ici, qui tentent de bloquer certains projets et ce pour diverses raisons. Notre groupe relève que si le développement des transports publics dans le canton et dans les deux agglomérations constitue une des priorités du Conseil d'Etat, il lui faudra, pour avancer rapidement dans ce domaine, une réelle volonté, tout en y mettant aussi les moyens nécessaires et financiers pour réussir. C'est

dans cette optique que le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

**Bourguet Gabrielle** (*PDC/CVP, VE*). Je lis en page 3 du rapport qui nous est soumis: «Dans le cadre de la mise en place du RER Fribourg/Freiburg, le Conseil d'Etat a confié le soin au Service des transports et de l'énergie, en collaboration avec les TPF, d'étudier l'opportunité d'une nouvelle liaison rapide entre Bulle et Palézieux». Cette affirmation, vous vous en doutez, ne me suffit pas. Je souhaite que la ligne RER Palézieux–Bulle soit planifiée le plus rapidement possible. J'espère qu'après les aménagements d'horaire des CFF, qui sont déjà défavorables à la Veveyse, la gare de Palézieux ne sera pas le parent pauvre du RER.

Notre région se développe rapidement et ses habitants sont actuellement acquis à l'utilisation des transports publics si l'on en croit la forte fréquentation quotidienne de la gare de Palézieux. Nos étudiants et nos apprentis se rendent pour la plupart à l'école à Bulle. Il leur faut actuellement plus de temps pour rallier en train Bulle que Fribourg, 3/4 heure contre 1/2 heure. Jugez plutôt le cas d'un apprenti de Granges (Veveyse) qui se rend durant trois semaines, par exemple, à ses cours pratiques à Bulle. Le premier cours commence à 7 h 30. Pour être à l'heure, il doit prendre le train de 6 h à Palézieux, qui le fait arriver à 6 h 50 à Bulle. Quotidiennement, il doit donc se lever à 5 h du matin pour rentrer à la maison à 18 h le soir. Cela n'est qu'un exemple! Je vous épargne les détails pour un travailleur qui souhaite se rendre en train à son entreprise en Gruyère.

C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat d'activer rapidement la planification de la ligne Palézieux–Bulle dans le projet de RER pour le bien de l'extrême Sud du canton.

**Mutter Christa** (*ACG/MLB, FV*). Je remercie également le gouvernement pour ce rapport. Nous avons bien étudié ce rapport sur les deux agglomérations et l'énumération même des dossiers montre qu'il y a encore beaucoup à faire dans le domaine des transports d'agglomération. Nous aimerions quand même relever que le plan cantonal des transports, qui est cité ici, montre combien la planification cantonale reste encore insuffisante par rapport à la problématique. C'est certes dit, le canton s'emploie à ce que les lignes principales du centre cantonal soient reliées et coordonnées aux lignes régionales et à longue distance. C'est effectivement un des grands soucis de la population qui découvre, à des changements d'horaire, que les correspondances entre le bus urbain, régional et les trains ne jouent tout à coup plus. Cette coordination devrait être surveillée de très près. C'est un travail de détail mais le canton a quand même la possibilité de surveiller et de faire des remarques pour l'horaire.

D'autre part, pour les lignes urbaines – pour ne prendre qu'un seul exemple – on parle d'une cadence d'au moins 15 minutes pour les lignes principales. Là, la réalité d'aujourd'hui est quand même à la cadence de 7,5 minutes pour les lignes principales. Et cette cadence – le niveau minimum du canton – est beaucoup trop basse dans tout ce qui est périphérique où par-

fois encore on se contente encore des six paires de bus par journée. On ne peut pas appeler ça une desserte en transports publics qui permet vraiment de compter sur un bus qui arrive à l'heure où on en a besoin. Des dessertes en dessus d'une cadence d'une heure sont quelque chose qui empêche le transfert de la voiture privée aux transports publics. Je pense que c'est quelque chose qui devrait être une grande tâche du canton. Il y a aujourd'hui le système des bus à l'appel, par exemple, qui permet d'avoir une desserte sans frais exorbitants.

Nous pensons aussi que le canton a encore beaucoup à faire dans la coordination des différents emplacements. On a vu qu'entre Saint-Léonard et Givisiez, les haltes qui sont en train d'être construites ne sont pas forcément coordonnées entre les différentes lignes. Le même problème existe pour les différentes options pour desservir Marly où il y a au moins trois idées en concurrence. Nous espérons qu'au niveau cantonal on ait rapidement des idées qui permettent d'aller à la réalisation de transports publics performants dans ce sens-là.

**Goumaz-Renz Monique** (*PDC/CVP, LA*). Une brève question concernant la ligne RER Fribourg–Neuchâtel dont la mise en service est prévue au plus tard en 2014. Actuellement, les trains circulant de Neuchâtel à Fribourg entre 6 h et 8 h 30 du matin sont bondés avec jusqu'à 30 passagers, voire plus certains jours, sur une surface de moins de 10 m<sup>2</sup> entre deux wagons. Sachant que la cadence est aujourd'hui déjà de deux trains par heure, que la courbe démographique est à la hausse et que des mesures incitatives viendront encore gonfler le flot des pendulaires et des étudiants, je souhaite savoir si le Conseil d'Etat estime que le rallongement des quais suffira à adapter la capacité des trains à la demande ou si d'autres mesures sont envisagées, par exemple, l'introduction de trains à deux étages sur ce tronçon.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** L'agglomération de Fribourg et Moudon, ces communautés ont pour but de résoudre dans un périmètre donné les problèmes liés aux transports. En fait, le nouveau plan-directeur de l'agglomération de Fribourg constitue le plan régional des transports. C'est l'instrument de référence en matière de planification des transports au sein de l'agglomération fribourgeoise. Ce plan a été adopté par le Conseil d'agglomération en 2008. Les sept fiches de projets concernant les transports collectifs du PDA sont en cours de réalisation ou d'étude. Le projet le plus avancé est certainement celui de la nouvelle halte de Saint-Léonard, dont les plans ont été approuvés par l'Office fédéral des transports en mars 2011 déjà et dont la mise en service est prévue pour décembre 2012.

En fait, il est prévu de déposer le nouveau projet d'agglomération au sens de la Confédération, qui fera office de nouveau plan-directeur régional avant le 31 décembre 2011. La consultation du nouveau projet devrait être lancée dans les prochaines semaines. J'aimerais souligner ici un point. De son côté, la nouvelle direction des TPF a engagé une série de réflexions sur la

desserte en transports publics à l'intérieur de l'agglomération de Fribourg. Elle a même lancé des études concrètes pour pouvoir vraiment trouver des solutions pas seulement intéressantes pour les utilisateurs mais aussi viables économiquement.

Le développement des transports publics dans le canton en général, et dans les deux agglomérations de Fribourg et de Bulle, constitue une des priorités du Conseil d'Etat. Les projets en cours montrent la volonté du Conseil d'Etat d'avancer rapidement dans ce domaine. Un poste de coordinateur de la politique des agglomérations a d'ailleurs été créé en 2010 par l'Etat. Toutefois, le Conseil d'Etat est d'avis que les communautés régionales doivent continuer à jouer un rôle de leader, je le souligne, un rôle de leader dans la résolution des problèmes de transports circonscrits dans leur périmètre respectif. Les services de l'Etat doivent vraiment soutenir les communautés régionales dans l'accomplissement de leurs tâches. Ils doivent particulièrement veiller à ce les objectifs régionaux soient compatibles avec les objectifs cantonaux. Maintenant, je veux encore répondre à ces deux questions. Tout d'abord, la question ou l'interpellation de M<sup>me</sup> la première Vice-présidente Bourguet. Je dois quand même vous dire que la ligne Gruyère-Palézieux n'est pas vraiment un thème de l'agglomération. Néanmoins, j'aimerais souligner que le Conseil d'Etat a toujours dit qu'il approchera ces thèmes ou l'amélioration de l'épine dorsale des transports publics à Fribourg par phases. La première phase est celle de Bulle-Romont-Fribourg-Berne, on l'a dit. La deuxième phase, c'est la liaison à une cadence d'une demi-heure de toutes les autres gares avec le centre cantonal. Ensuite, seulement en troisième phase, il y aura vraiment la possibilité d'élargir le réseau. Là, comme je viens de l'indiquer, on a déjà lancé une étude pour pouvoir réaliser cette ligne Gruyère-Palézieux, qui a aussi un intérêt dans le cadre touristique.

Concernant la question de M<sup>me</sup> Goumaz, vous avez raison, il est très important que ces quais de gare soient

rallongés. D'ailleurs, les plans sont en route et seront réalisés très prochainement, aussi dans le cadre de cette deuxième phase. Vous avez également raison, ces rallongements à 180 m ou 220 m ne suffiront pas. Les entreprises de transports doivent vraiment réfléchir à mettre en place à moyen terme des wagons à deux étages afin de pouvoir résoudre ces problèmes connus et pour lesquels il faut trouver rapidement une solution. Avec ces quelques remarques, j'ai terminé – sauf erreur – à temps.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

### Clôture de la session

**La Présidente.** Nous avons ainsi terminé le programme de cette session du mois de septembre. Je vous donne rendez-vous au mois d'octobre.  
La séance est levée.

---

- La séance est levée à 12 h 30.

*La Présidente:*

**Yvonne STEMPFEL-HORNER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Benoît MORIER-GENOUD**, *secrétaire parlementaire*

---